



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

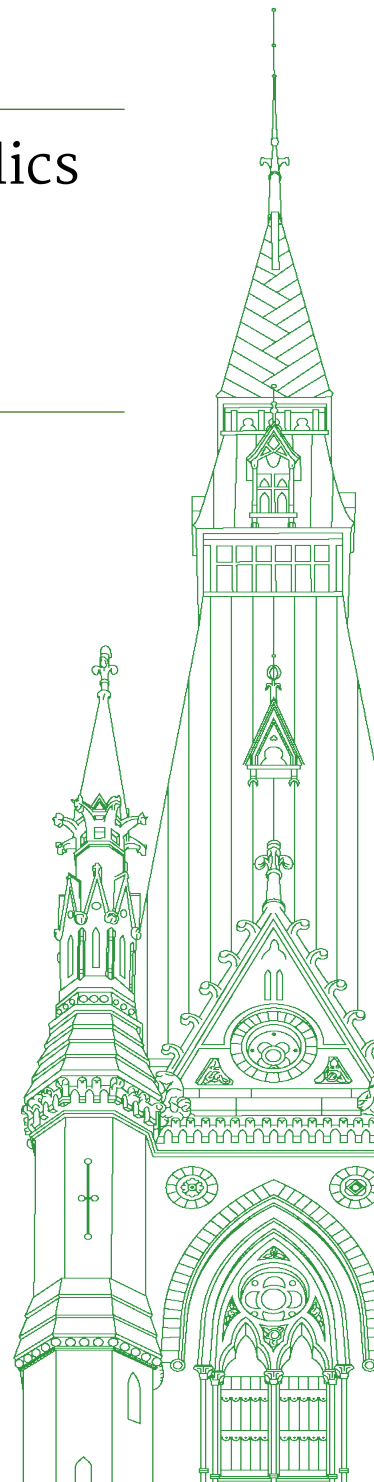
Comité permanent des comptes publics

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 017

Le jeudi 27 novembre 2025

Président : John Williamson



Comité permanent des comptes publics

Le jeudi 27 novembre 2025

• (1100)

[Français]

Le président (John Williamson (Saint John—St. Croix, PCC)): Bonjour, tout le monde.

Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 17^e réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

[Traduction]

La séance d'aujourd'hui se déroule selon un format hybride, conformément au Règlement. Les députés sont présents dans la salle. Je ne crois pas qu'il y ait de députés qui participent à distance.

[Français]

Conformément à l'article 108(3)g du Règlement, le Comité entreprend l'examen du rapport sur le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, tiré des rapports d'automne 2025 de la vérificatrice générale du Canada et renvoyé au Comité le mardi 21 octobre 2025.

[Traduction]

Je souhaite maintenant la bienvenue à nos témoins.

Du Bureau du vérificateur général, nous accueillons Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Gabriel Lombardi, directeur principal, et Ewa Jarzyna, directrice.

Je suis ravi de vous voir tous.

Du ministère de l'Emploi et du Développement social, nous recevons Paul Thompson, sous-ministre, accompagné de sa collègue Catherine Adam, sous-ministre adjointe principale, Sécurité du revenu et Développement social.

Merci d'être des nôtres aujourd'hui.

Chaque organisation dispose de cinq minutes pour nous présenter ses observations préliminaires.

Madame Hogan, vous avez la parole pour partir le bal.

[Français]

Karen Hogan (vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général): Bonjour, monsieur le président.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de témoigner devant le Comité pour discuter de notre rapport sur le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui a été déposé le 21 octobre.

Je tiens d'abord à reconnaître que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

Dans le cadre de notre audit, nous avons examiné si Emploi et Développement social Canada s'était acquitté de ses responsabilités en matière de soutien à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 35 milliards de dollars sur cinq ans aux provinces, aux territoires et aux partenaires autochtones afin de soutenir la création de places de grande qualité, abordables, inclusives et flexibles dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Au cours des trois premières années des ententes de financement, les gouvernements provinciaux et territoriaux avaient dépensé 12 milliards de dollars sur les 15 milliards de dollars du financement fédéral destiné aux initiatives d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

[Traduction]

L'audit a constaté qu'à compter de mars 2024, les frais que devaient déboursier les parents pour les places financées par le gouvernement fédéral avaient été réduits en moyenne à 16,50 \$ par jour. L'objectif est d'atteindre une moyenne de 10 \$ par jour d'ici mars 2026.

Le financement fédéral avait également permis de créer quelque 112 000 nouvelles places en garderie à compter de mars 2024. Cependant, comme le temps s'écoule, il y a un risque que l'objectif de créer 250 000 nouvelles places d'ici 2026 ne soit pas atteint.

L'audit a révélé que le ministère ne disposait pas des renseignements nécessaires pour évaluer si le financement fédéral avait permis d'atteindre les objectifs en matière de soutien aux enfants et aux familles vulnérables et issus de milieux divers, et de soutien pour les initiatives en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. Par exemple, le ministère n'a pas été en mesure de rendre compte des progrès réalisés quant aux initiatives en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, telles que les rénovations ou les réparations d'installations.

Bien que les frais de garde d'enfants aient été réduits pour les parents, le suivi effectué par Emploi et Développement social Canada n'est pas suffisant pour déterminer si les besoins des familles sont comblés. Le ministère doit recueillir des données cohérentes et comparables à l'échelle du pays pour surveiller les résultats d'ensemble du programme, guider les décisions futures et soutenir les familles partout au Canada. Le suivi est aussi essentiel pour évaluer si le système pancanadien sera financièrement viable à l'avenir.

Je termine ainsi ma déclaration liminaire. Nous serons heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Thompson, si vous avez des observations préliminaires à nous soumettre, vous disposez d'environ cinq minutes, ou du temps dont vous avez besoin en fait.

Paul Thompson (sous-ministre, ministère de l'Emploi et du Développement social): Très bien.

[Français]

Merci, monsieur le président.

Je remercie le Comité de m'avoir invité à témoigner.

[Traduction]

Je tiens tout d'abord à féliciter la vérificatrice générale et son équipe pour leur analyse approfondie et réfléchie du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Canada.

Le rapport rend bien compte de certains des progrès réalisés grâce au système de services de garde et d'apprentissage des jeunes enfants. Il brosse un tableau fidèle des difficultés auxquelles nous avons été confrontés lors du déploiement du programme et, ce faisant, il formule des recommandations très importantes.

Je tiens à assurer au Comité que mon ministère s'emploie déjà à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport.

• (1105)

[Français]

La mise sur pied d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada vise à permettre à toutes les familles d'avoir accès à des services d'apprentissage et à des services de garde de grande qualité, abordables, souples et inclusifs, et ce, peu importe où elles vivent.

Dans son rapport, le Bureau de la vérificatrice générale a convenu que les familles constatent que leur capacité financière s'améliore. Il a constaté que tous les gouvernements provinciaux et territoriaux avaient réduit de 50 % les frais moyens associés aux places réglementées dans le cadre du programme à l'échelle du Canada, en date de décembre 2022.

[Traduction]

En mars 2024, cinq provinces et trois territoires ont déclaré avoir atteint des frais moyens de 10 \$ par jour. Cela a porté les frais moyens payés dans tout le Canada pour les services de garde à temps plein à environ 16,50 \$ par jour.

Toutefois, le rapport a également révélé que l'objectif de créer 250 000 nouvelles places en services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants d'ici mars 2026 était menacé. La date limite pour atteindre cet objectif est fixée à l'an prochain, et nous continuons à collaborer avec nos partenaires provinciaux et territoriaux pour y parvenir.

Lorsque le gouvernement du Canada a annoncé son intention de créer un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en 2021, il était clair qu'il y avait deux questions à régler en priorité, soit celles de l'abordabilité et de l'accès.

[Français]

Comme l'indique le rapport de la vérificatrice générale, notre collaboration avec les provinces et les territoires a déjà permis aux familles de partout au pays de réaliser d'importantes économies. Cependant, l'augmentation de la capacité grâce à la création de places progresse à un rythme plus lent.

[Traduction]

Il m'apparaît important de souligner que, contrairement à la réduction des frais qui n'est qu'une question de financement, la création de places prend du temps: elle nécessite la réalisation de projets complexes s'étalant sur plusieurs années, ainsi que le perfectionnement et le soutien de la main-d'oeuvre.

C'est pourquoi, dans de nombreux cas, les plans d'action provinciaux et territoriaux prévoient une augmentation plus graduelle des objectifs de création de places, avec un nombre plus important de places prévues au cours des deux dernières années des accords conclus, après avoir d'abord réglé certains problèmes d'abordabilité.

La vérificatrice générale a également souligné que les rapports d'EDSC sur le programme n'ont pas été présentés assez rapidement. Cela s'explique en partie par le fait que nous devons d'abord recevoir et passer en revue les renseignements fournis par les provinces et les territoires. L'ouverture, la transparence et la reddition de comptes sont des principes directeurs du gouvernement du Canada et, en ma qualité de sous-ministre, je conviens avec la vérificatrice générale qu'une collecte et une communication adéquates des données sur le système à l'échelle du pays sont essentielles pour veiller à ce que le programme continue de répondre aux besoins changeants des familles canadiennes.

De toute évidence, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les pratiques en matière de production de rapports. C'est pourquoi nous sommes en constante communication avec nos partenaires afin d'améliorer les choses à ce chapitre pour mieux faire état des progrès réalisés. À titre d'exemple, nous collaborons avec des partenaires des Premières Nations, inuits et métis à l'élaboration de cadres qui nous permettront de mesurer plus efficacement les résultats des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

De plus, la Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada a reçu la sanction royale en mars 2024. Cette loi exige que la ministre présente au Parlement des rapports annuels sur les investissements fédéraux et les progrès réalisés dans le cadre d'un système pancanadien.

Sur ce, j'aimerais encore une fois remercier la vérificatrice générale et son équipe pour le rapport et les recommandations qui guideront les efforts déployés par notre ministère pour améliorer le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

Le président: Merci beaucoup à vous deux.

Nous allons maintenant commencer notre premier tour au cours duquel trois députés disposeront de six minutes chacun.

Madame Goodridge, je suis heureux de vous voir ici aujourd'hui. Vous allez donner le coup d'envoi pour une période de six minutes.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Merci.

Le président: Madame Goodridge, comme vous êtes ici à titre d'invitée, je vous informe que lorsque votre temps est écoulé, je laisse les témoins terminer leur réponse à votre question. Vous ne pouvez toutefois plus les interrompre, mais vous disposerez de vos six minutes complètes et peut-être même un peu plus, si vous synchronisez bien vos interventions.

La parole est à vous.

Laila Goodridge: C'est fantastique. Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier nos témoins d'être ici aujourd'hui. C'est un sujet très important. Je pense que c'est une mesure dont beaucoup de familles ont bénéficié.

Dans votre rapport, madame Hogan, vous avez souligné qu'il y avait un risque que l'on ne puisse pas créer autant de places que souhaité. D'après les renseignements que vous avez pu évaluer, êtes-vous convaincue que toutes les places qui ont été créées correspondent à un ajout net de nouvelles places disponibles?

Karen Hogan: C'est ce qui est difficile, et c'est pourquoi nous évoquons la possibilité que l'objectif de 250 000 nouvelles places ne soit pas atteint.

Le gouvernement fédéral dispose de l'information qui lui est fournie par les provinces et les territoires, et il n'y a pas de paramètres clairs quant à ce qu'il faut déclarer exactement. Il se peut que certaines de ces places ne soient pas nouvelles. Il pourrait y en avoir qui sont créées, mais qui ne sont pas utilisées ou prises parce qu'il n'y a pas de personnel pour rendre ces places accessibles. Je pense que cela va dans le sens de l'une de nos principales recommandations: une meilleure collecte de données pour pouvoir comparer des pommes avec des pommes à l'échelle du pays. C'est absolument nécessaire.

Lorsqu'on considère le nombre de places créées au cours de la troisième année, il faut constater qu'il reste beaucoup à faire, et ce, même si je reconnais que les résultats seront probablement concentrés en fin de période.

• (1110)

Laila Goodridge: Dans ma province, l'Alberta, il y avait des garderies en milieu familial, et bon nombre d'entre elles n'étaient pas réglementées. Essentiellement, nous avons créé des espaces réglementés. Si une garderie non réglementée recevant cinq enfants est remplacée par une garderie réglementée qui en accueille six, c'est une place supplémentaire qui est créée, mais je ne suis pas certaine que le calcul se fasse de cette manière dans le cadre de cet accord.

M. Thompson pourrait peut-être nous éclairer à ce sujet. Comparabiliserait-on six nouvelles places ou une seule dans une situation comme celle-là?

Catherine Adam (sous-ministre adjointe principale, Direction générale sécurité du revenu et développement social, ministère de l'Emploi et du Développement social): Si une garderie en milieu familial passait au système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en ajoutant une nouvelle place, je crois que l'on considérerait que six nouvelles places sont créées du fait que l'on intégrerait le système pancanadien et que l'on serait désormais assujéti aux lignes directrices acceptées par la province en matière d'abordabilité.

Laila Goodridge: Madame Hogan, je suppose que cela soulève une grande question, si tel est effectivement le cas. On offrait déjà cinq places en garderie. En passant d'un système à un autre, on considère que six nouvelles places ont été créées, alors même qu'il y en avait déjà cinq.

N'est-ce pas là un calcul un peu étrange?

Karen Hogan: Je pense qu'il est important de mettre les choses en perspective. Les services de garde sont réglementés par les provinces, et il y a des places réglementées et d'autres qui ne le sont pas. Le gouvernement fédéral a uniquement accès à l'information sur les places réglementées. Il y a des règles exigeant de faire

preuve d'une certaine rigueur afin d'améliorer la qualité. L'objectif de ce programme était d'augmenter le nombre de places de qualité abordables et flexibles.

On considérerait que ce sont bel et bien de nouvelles places, mais je conviens avec vous qu'un parent va forcément se dire qu'il ne s'agit pas de six nouvelles places.

Je pense que c'est l'une des choses qui va faire en sorte qu'il sera très difficile de déterminer si ce financement permet vraiment d'atteindre l'objectif d'un ajout net de 250 000 nouvelles places.

Laila Goodridge: Dans votre rapport, vous indiquez que certaines provinces prennent en compte des enfants d'âge scolaire dans leurs statistiques. Pouvez-vous nous dire dans quelles provinces on le fait?

Karen Hogan: Nous avons parlé en fait d'une province, et je crois que c'était la Saskatchewan. Je pense que l'on indiquait alors que ces places étaient occupées pour l'instant par des enfants de plus de six ans, mais qu'elles serviraient pour les plus jeunes dès qu'elles seront libérées.

C'est pourquoi il faut établir les paramètres avec les provinces et les territoires dès le départ. Qu'allons-nous prendre en compte? Qu'est-ce qui sera considéré par tous comme une nouvelle place dans le cadre de ce programme afin que nous puissions fournir des renseignements exacts et comparables à l'échelle nationale?

Laila Goodridge: Je pense que c'est extrêmement important.

Je suis mère de deux jeunes enfants de quatre ans et de deux ans et demi, et nous avons besoin de services de garde. Je pense que beaucoup de parents se sentent complètement désillusionnés dans de nombreuses provinces du pays parce qu'ils ont accès à des listes d'attente, mais pas aux services de garde d'enfants. Le gouvernement fédéral se vante d'une éclatante réussite en soutenant avoir accompli un travail extraordinaire et créé toutes ces places. Les parents ne font pour leur part que regretter que cette garderie qu'ils utilisaient est maintenant réglementée et qu'on n'y offre désormais qu'une seule place de plus, même si on indique qu'il s'agit de six nouvelles places.

Lorsque nous entendons dire que certaines provinces ont adhéré au programme parce que l'information fournie par le gouvernement fédéral n'était pas claire, on est justifié de se demander si le gouvernement fédéral n'aurait pas dû laisser les provinces s'acquitter elles-mêmes de leurs responsabilités en créant leur propre programme, plutôt que de leur en imposer un.

Je vais freiner un peu ma montée aux barricades pour en revenir à ma question au sujet de la Saskatchewan. Combien de jeunes écoliers ont ainsi été dénombrés?

Karen Hogan: Je ne sais pas si quelqu'un ici peut vous donner des précisions à ce sujet. Pendant qu'on cherche cette information, je vous dirais seulement que l'accord visant à déployer un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada était fondé sur la collaboration. Les provinces et les territoires ont contribué à la définition des cinq objectifs, et l'une des conditions d'accès au financement fédéral est de fournir de l'information.

Tout ce que je peux dire, c'est que le gouvernement fédéral aurait dû mieux s'organiser pour obtenir des renseignements comparables et cohérents.

Je vais voir si quelqu'un peut vous répondre.

• (1115)

Laila Goodridge: J'ai une autre petite question à ce sujet.

Est-ce qu'on compte aussi le nombre de places qui ont été fermées à cause de cela? Assurons-nous un suivi à cet égard?

Le président: Madame Goodridge, votre temps est écoulé.

Je vais permettre que l'on réponde à ces deux questions, si vous le souhaitez.

Ewa Jarzyna (directrice, Bureau du vérificateur général): Très brièvement, tout dépend du libellé des accords conclus. Certaines ententes précisait que les cibles de création de places devaient représenter des ajouts nets et d'autres ne l'exigeaient pas.

Les chiffres déclarés par rapport à ces objectifs peuvent correspondre à une combinaison de différents éléments. Dans l'exemple de la Saskatchewan, il s'agit d'un nombre estimé de places, car environ le quart des places en milieu familial dans cette province sont réservées aux enfants d'âge scolaire. Cela n'aurait pas nécessairement dû être comptabilisé, suivant la façon dont on définit les paramètres de création de nouvelles places.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Osborne.

Vous avez six minutes.

Tom Osborne (Cape Spear, Lib.): Merci, monsieur le président.

Pour tout vous dire, j'étais ministre de l'Éducation à Terre-Neuve-et-Labrador lorsque nous avons signé l'accord et entamé ce processus.

Il y a un énorme avantage à transformer des places non réglementées en places réglementées. Lorsque les services ne sont pas réglementés, nous ne pouvons pas en évaluer la qualité. À Terre-Neuve-et-Labrador, nous avions d'importantes préoccupations à cet égard, mais pas par toutes les places non réglementées. Certains de ceux et celles qui offraient ces services étaient des gens fantastiques qui accomplissaient un excellent travail, mais c'était différent pour d'autres. J'estime que l'on est en quelque sorte justifié de comptabiliser la transformation d'une place non réglementée en place réglementée, parce que cela permet de s'assurer de la qualité des services offerts et du respect des différents critères applicables.

Je ne sais pas si Mme Adam ou M. Thompson pourraient nous dire quelques mots à ce sujet.

Paul Thompson: Bien sûr, je peux commencer.

C'était effectivement notre objectif d'augmenter le nombre de places en garderie réglementées, la province devant exercer un certain degré de surveillance pour garantir la qualité des services offerts. Lorsque nous avons lancé le programme, nous recensons environ 908 000 places réglementées existantes dans l'ensemble du pays. C'est la base de référence à laquelle nous essayons d'ajouter 250 000 places réglementées.

Il se pourrait effectivement que des places aient été converties pour devenir réglementées, mais comme nous ne suivons pas la croissance des places non réglementées, il nous est impossible de savoir si elles ont été remplacées par d'autres. Le programme est un investissement visant à accroître le nombre de places réglementées avec un plus grand degré d'assurance de la qualité.

Je ne sais pas si Mme Adam veut ajouter quelque chose.

Catherine Adam: Non, je pense que c'est très bien.

Tom Osborne: Le deuxième point que je veux soulever, c'est qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, lorsque l'on a transformé des places non réglementées en des places réglementées, elles ont profité du tarif de 10 \$ par jour. Elles sont passées de 25, 30 ou 40 \$ par jour à 10 \$ par jour, c'est donc un autre avantage à changer du régime non réglementé au régime réglementé. Je vais en rester là pour l'instant.

Lorsque l'on a signé l'entente, le prix était dans certains cas de 40, 45, 60 ou 70 \$ par jour. Au début, il est passé à 25 \$ par jour, puis à 10 \$ par jour. Je dirais que le nombre de places à Terre-Neuve-et-Labrador a considérablement augmenté — il n'est pas encore suffisant, mais il augmente.

À mesure que les coûts diminuent, la demande croît, ce qui a créé des problèmes de demande non satisfaite. Lorsque l'on est passé à 25 \$ par jour, la demande a énormément augmenté. Puis à 10 \$ par jour, elle s'est accrue de façon exponentielle. Il y a peut-être plus de gens sur la liste d'attente, mais la demande est là parce que les familles qui ne peuvent pas payer 50 \$ par jour peuvent payer 10 \$. Elles sont sur une liste d'attente, mais le nombre de places a quand même augmenté.

Je comprends, avec l'entente et ses objectifs, que la croissance est plus lourde pendant les années trois et quatre parce que, comme l'on dit à Terre-Neuve, on ne peut pas tricoter un éducateur de la petite enfance. Il faut les former, et cela prend deux ans.

On a moins de la moitié des places prévues, ce qui était l'objectif. Je vais vous demander de parler de la probabilité d'atteindre les 250 000 places, mais il semble que la croissance a lieu à mesure que les éducateurs de la petite enfance sont formés.

• (1120)

Paul Thompson: Nous avons bon espoir que la dernière année de l'accord sera la plus importante pour la création de places. Il est trop tôt pour dire si l'objectif sera atteint, mais nous travaillons très fort en ce sens. Nous avons certainement constaté la dynamique à laquelle vous avez fait allusion, à savoir qu'avec la baisse du prix des services de garde, la demande augmente considérablement.

L'une des contraintes à l'augmentation de la capacité a effectivement été la disponibilité d'éducateurs de la petite enfance, mais nous avons constaté une croissance importante de la main-d'œuvre dans ce domaine. Il y a eu une augmentation de près de 30 % du nombre d'éducateurs de la petite enfance depuis 2021, année où le programme a été lancé. C'est un signe positif qui montre que la capacité augmente progressivement. Cela permettra non seulement l'expansion, mais aussi une meilleure utilisation de l'augmentation des places. Il ne sert à rien de créer de nouvelles places s'il n'y a pas de personnel pour s'en occuper. Ces deux éléments doivent fonctionner en tandem, et nous avons mis l'accent sur les deux.

Tom Osborne: Je sais que le rapport de la vérificatrice générale a révélé que l'abordabilité a mené à une amélioration de la rémunération et de la formation. Il s'agissait en partie de reconnaître le travail des éducateurs de la petite enfance. Si j'inscris mes enfants à des programmes d'éducation de la petite enfance, j'ai confiance qu'ils seront préparés au système scolaire de la maternelle à la 12^e année. J'appelle cela l'éducation de la petite enfance, parce qu'il ne s'agit pas seulement de la garde d'enfants. C'est l'éducation de la petite enfance.

Le fait d'avoir un système plus réglementé et plus professionnel fait en sorte que les professionnels qui éduquent nos enfants et les préparent à l'école sont mieux payés. Je pense que c'est une énorme réussite à cet égard également. Je me demande si vous pouvez nous en parler.

Paul Thompson: Absolument. Cela a également constitué une part importante de nos efforts. C'est une question d'abordabilité et de création de places, mais aussi de qualité. La qualité de la main-d'œuvre — les compétences et la formation — et aussi les salaires sont des moyens de soutenir la qualité. Nous avons travaillé avec les provinces pour encourager l'élaboration de grilles salariales. Dix des treize administrations ont maintenant une grille salariale où le salaire des éducateurs progresse en fonction de différents niveaux d'expérience.

Il est encore tôt pour ce qui est des autres avantages sociaux, mais nous sommes heureux de voir que trois administrations sur 13 ont des programmes de pension en place. Quatre sur 13 ont des programmes d'avantages sociaux. De telles mesures sont essentielles pour attirer et retenir les talents nécessaires pour assurer la qualité.

Nous continuons de travailler avec les provinces sur d'autres aspects de l'assurance de la qualité du système également. La qualité de la main-d'œuvre et les salaires en constituent un élément essentiel.

Le président: Merci.

Je crains que votre temps ne soit écoulé, monsieur Osborne.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Monsieur Thompson, les services de garde sont une responsabilité provinciale. En 1997, Pauline Marois, l'ex-première ministre du Québec, a annoncé la création de centres de la petite enfance en implantant un coût fixe à 5 \$ par jour. Je rappelle que ça concernait d'abord tous les enfants de 4 ans et, par la suite, ceux de moins de 4 ans. Cela a été un succès incroyable, ce qui a d'ailleurs été mentionné quand Mme Freeland a créé le programme fédéral.

Depuis presque 30 ans, le Québec fait figure de pionnier à cet égard, de façon autonome.

Pourquoi les autres provinces du Canada ont-elles besoin de l'aide du fédéral pour mettre en place ce type de système?

Paul Thompson: Merci de la question.

Le modèle québécois était effectivement une inspiration lors de la création de ce programme. Le niveau d'investissement, les avantages pour les familles et l'impact sur le marché du travail, entre autres choses, montrent l'impact de ces investissements au Québec.

Je pense que le modèle du Québec est asymétrique et qu'il offre plus de flexibilité. Il y a une reconnaissance du progrès déjà fait au Québec. L'objectif était d'investir et d'améliorer le système partout au pays, en essayant de profiter des mêmes investissements qu'au Québec.

En ce qui concerne la compétence des provinces, le modèle leur donne beaucoup de flexibilité. Beaucoup d'aspects sont sous la responsabilité des provinces et des territoires, mais nous avons des objectifs globaux en ce qui concerne le rendement des investisse-

ments. Cependant, les détails sur le terrain sont la responsabilité des provinces et des territoires.

● (1125)

Sébastien Lemire: Vous faites bien de mentionner le succès du Québec, qui est historique. Ce succès a été réalisé grâce à l'argent qui a été transféré dans le cadre du programme.

Ce que j'observe, c'est que le fédéral veut s'ingérer dans les compétences des provinces. Ça me frappe encore plus depuis que je suis député. Il veut mettre en place des mécanismes qui font qu'on effectue moins de projets. En effet, les règles et les normes sont basées sur ce qui se passe en Ontario ou ailleurs, et elles sont très mal adaptées. C'est particulièrement le cas dans le domaine de l'habitation.

Au Québec, ça occasionne un dédoublement de structure. Dans le cas du programme de garde, on a décidé de transférer l'argent au Québec, et ça fonctionne très bien. Il y a aussi moins de dépenses en ce qui a trait aux fonctionnaires. Le rapport a montré que le Québec a eu plus de succès que les autres provinces avec l'argent du fédéral.

Les cibles ont changé, et il y a eu de l'inflation. En 2021, la cible du Québec était de 10 \$ par jour, et cette cible a été atteinte. Au Canada, en mars 2024, c'était environ 16,50 \$.

L'investissement de fonds publics fait que c'est presque du simple au double dans les autres provinces.

Comment pouvez-vous expliquer ce décalage?

Paul Thompson: Je dirais que les provinces ont beaucoup de flexibilité pour ce qui est de gérer les détails.

En ce qui concerne l'administration des frais relatifs aux garderies, les décisions relatives à l'emplacement géographique et à l'investissement reviennent aux provinces, qui connaissent leurs besoins.

En ce qui concerne le progrès, il était évident qu'il y a beaucoup de pression sur le système. Le taux d'inflation et le coût associé à la création de places ont augmenté, tout comme celui lié à l'exploitation. C'est la raison pour laquelle nous sommes à 16,50 \$, et pas encore à 10 \$.

Sébastien Lemire: Néanmoins, les contraintes devraient être les mêmes au Québec. Personnellement, je trouve que ce programme est un succès, notamment au Québec, parce que l'argent a été transféré aux provinces, contrairement à ce qui a été fait pour le Régime canadien de soins dentaires. Pour ce régime, on a offert 2 milliards de dollars à une société privée pour qu'elle gère la distribution des chèques, essentiellement. À mon avis, il y a une incroyable perte d'argent. On a choisi de ne pas faire confiance aux provinces et aux systèmes qu'elles ont mis en place.

À combien évaluez-vous les coûts liés à la gestion et les coûts administratifs du programme en lien avec les garderies? Combien de fonctionnaires y travaillent?

Combien coûte la gestion de ce programme?

Paul Thompson: Votre question concerne-t-elle le gouvernement fédéral ou toute l'administration?

Sébastien Lemire: Je parle de votre ministère.

Paul Thompson: Je n'ai pas les chiffres devant moi pour ce qui est de notre ministère. Cependant, notre secrétariat est responsable de recevoir et d'analyser les données relatives à chaque province. C'est aussi cette équipe qui s'occupe des négociations. Nous sommes en train de négocier la prolongation des ententes avec les trois provinces restantes.

Nous pourrions facilement vous fournir cette information, mais je ne l'ai pas en main.

Sébastien Lemire: Je vous invite à la transmettre par écrit au Comité.

Le fédéral a signé une entente sur le financement des services de garde, qui prendra fin en 2031.

Qu'arrivera-t-il dans les autres provinces si le fédéral se retire en 2031?

Les systèmes de garderie seront-ils menacés?

Paul Thompson: Ma collègue peut répondre à votre question.

Catherine Adam: Pouvez-vous répéter la question?

Sébastien Lemire: A-t-on prévu un mécanisme, lorsque le financement prendra fin en 2031?

Il y a beaucoup d'investissements en infrastructure, et les gens dépendent des investissements du fédéral.

Quelles seront les conséquences possibles si le fédéral retire son financement parce que ça ne fait pas partie de ses compétences?

Catherine Adam: Un projet de loi a été présenté au Parlement. Le gouvernement fédéral a promis de continuer à investir.

Cependant, il y a toujours des imprévus. Des exemples nous montrent que le système fonctionne, même s'il est complètement nouveau. Il donne aux familles qui veulent avoir accès au système la chance d'avoir une place en garderie. Ça permet aux familles de gérer leur propre budget.

• (1130)

[Traduction]

C'est moins cher.

[Français]

Plusieurs familles sont en mesure d'y avoir accès. Cette politique économique aide vraiment les familles.

Selon moi, le gouvernement a bien exprimé son intention de continuer à participer au système. Il y a sans doute des éléments à améliorer, mais il faut continuer à progresser. Il y a un investissement considérable.

Le président: Merci beaucoup.

Sébastien Lemire: Je ressens la passion que vous avez pour votre programme.

Le président: Merci beaucoup.

Nous commençons maintenant le deuxième tour de questions.

[Traduction]

Madame Kusie, vous aurez la parole pendant cinq minutes.

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Madame Hogan, votre rapport montre qu'entre 2020 et 2023, le nombre de parents qui ont déclaré avoir de la difficulté à trouver des services de garde pour leurs enfants a augmenté de plus de 30 %. Cette difficulté est survenue après le début du programme.

Mon collègue a expliqué pourquoi il pense que cela a pu se produire. Je veux vous demander directement pourquoi vous pensez que cette augmentation spectaculaire s'est produite après le début du programme.

Karen Hogan: Je ne peux que spéculer, car le gouvernement fédéral n'avait pas vraiment recueilli d'information pour savoir si les nouvelles places étaient effectivement utilisées et quelles étaient les causes profondes de la situation. En fait, le gouvernement s'est adressé à Statistique Canada pour obtenir les chiffres.

Je commencerais par dire que lorsque les coûts augmentent, il est évident que la demande augmentera. L'enquête de Statistique Canada a révélé que de nombreuses personnes disaient que les nouvelles places ne répondaient pas aux besoins de leurs enfants qui ont des besoins spéciaux, que les heures ne correspondaient pas à leur horaire de travail ou qu'il n'y avait pas de places disponibles dans leur collectivité.

Je pense que cela témoigne de la nécessité pour les provinces de fournir de l'information au gouvernement fédéral afin qu'on puisse mieux comprendre qu'il ne faut pas simplement créer des places, mais les créer là où le besoin existe et d'agir pour atteindre ce résultat. Ensuite, on pourra savoir si les places répondent ou non aux besoins des familles à l'échelle nationale.

Stephanie Kusie: Merci, madame Hogan.

Sur ce, je vais m'adresser à M. Thompson.

Comme l'a indiqué la vérificatrice générale, mis à part les chiffres de Statistique Canada, votre ministère n'a pas correctement suivi ou évalué les données. Pouvez-vous nous dire, s'il vous plaît, combien de familles sont actuellement sur des listes d'attente?

Paul Thompson: Il y a malheureusement des lacunes dans les données. La plupart des provinces ne tiennent pas de liste d'attente centralisée. Chaque fournisseur a ses propres listes, qui comprennent beaucoup de noms en double.

C'est l'un des nombreux points sur lesquels nous sommes tout à fait d'accord avec les recommandations de la vérificatrice générale, et nous travaillons actuellement avec les provinces pour améliorer les rapports. En fait, il y a une semaine, nous avons lancé un portail qui fournira des renseignements plus opportuns et plus exacts sur les progrès réalisés en matière de création de places.

Nous allons continuer de travailler avec les provinces à mesure qu'elles améliorent leur capacité de rendre des comptes aux citoyens de chaque province et territoire.

Stephanie Kusie: Madame Hogan, croyez-vous que si le gouvernement suivait ses propres ententes et s'assurait que les principes directeurs sont respectés, les listes d'attente diminueraient au lieu d'augmenter de 32 %, comme vous l'avez mentionné? On entend parler de la volonté d'atteindre les objectifs, mais le gouvernement aurait-il dû inclure dans les ententes plus de repères financiers, si vous voulez, ou de points d'ancrage, comme on en est venu à les appeler, pour s'assurer que des places sont créées dans le but de recevoir le financement?

Karen Hogan: Nous avons formulé deux recommandations, et c'est probablement l'une des plus importantes. Si l'on veut montrer que les fonds ont permis d'atteindre les objectifs du programme, on devrait s'organiser dès le départ pour recueillir tous ces renseignements, mais il y a des lacunes très importantes.

Les ententes prévoient ce genre d'échange de données, alors il faut maintenant discuter avec les provinces et les territoires. Il faut que les deux parties aient la volonté de se réunir et d'échanger l'information. Dans certains cas, nous constatons que le gouvernement fédéral n'obtient pas certaines données, mais lorsqu'il les obtient, il ne les consolide pas pour tracer un portrait global.

Je pense qu'il y a du travail à faire des deux côtés, mais il aurait fallu y penser dès le début du programme. Que veut-on mesurer et comment y arriver? Il faut également fixer certains jalons à atteindre au bout de quelques années afin de mesurer les progrès tout en continuant d'avancer vers l'objectif final.

• (1135)

Stephanie Kusie: J'irais même jusqu'à dire que le versement des fonds devrait peut-être dépendre de ce genre de choses. Je trouve tout à fait ironique que, le même jour où l'on attend l'annonce d'un protocole d'entente avec ma province, ce genre de détails manque toujours. Il s'agit en fait de l'un des projets phares du gouvernement, qui s'inscrit dans la continuité de celui du premier ministre Trudeau.

Ce que je vous entends dire, et c'est conforme à ce que le gouvernement a fait et ce à quoi je m'attends qu'il fasse aujourd'hui, c'est qu'il se contente d'annoncer des choses et de les mettre en place sans vraiment faire le travail difficile de définir les données, les besoins et les exigences de mise en œuvre ou, comme nous l'avons vu ici avec EDSC, de faire le suivi.

Madame Hogan, vous avez mentionné que les parents qui travaillent par quarts ou qui vivent dans des collectivités rurales éloignées disposent d'un choix limité.

Excusez-moi, je vais m'adresser à M. Thompson.

Quelles mesures concrètes avez-vous prises pour rendre le programme plus accessible aux parents qui ne travaillent pas de neuf à cinq dans un centre urbain?

Paul Thompson: Offrir des services qui répondent aux besoins de leur propre territoire est un objectif approuvé par les provinces. Évidemment, le gouvernement fédéral ne détermine pas la répartition entre différents centres urbains à l'intérieur d'une province. Nos collègues provinciaux sont bien conscients de la situation et s'efforcent de rendre ces services accessibles.

Le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir d'affecter des fonds pour répondre à des besoins précis dans une province, mais il y a un objectif commun à cet égard.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Housefather, vous êtes le suivant, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je pense que le rapport montre en général que ce programme a connu un assez grand succès. Il a permis de créer plus de 112 000 places dans des garderies réglementées en date du début de l'année dernière, qui n'auraient probablement pas été créées autre-

ment, ce qui a permis aux parents de trouver des places garanties, de qualité, et moins chères dans leurs systèmes pour leurs enfants.

Madame Hogan, avez-vous des raisons de croire que si le gouvernement fédéral n'avait pas lancé ce programme, ces places auraient été créées?

Karen Hogan: J'aimerais avoir une boule de cristal et pouvoir vous expliquer ce qui se serait passé. Ce que je peux dire, c'est qu'il n'y avait pas de consensus à l'échelle nationale sur la nécessité de rendre les places plus abordables, et que le financement fédéral a soutenu cette transformation. Nous avons constaté des préoccupations quant à la viabilité financière à long terme du programme au-delà de 2026.

Il est clair qu'il a contribué à la réalisation de certains objectifs, mais le gouvernement fédéral a encore beaucoup de chemin à faire pour être en mesure de démontrer que tous les objectifs sont atteints. La loi ne se limitait pas à l'abordabilité.

Anthony Housefather: Bien sûr, je suis tout à fait d'accord. Quant à la question de savoir si tout le monde reste... et si l'on avait laissé les provinces faire ce qu'elles voulaient avec les places en garderies, elles n'auraient probablement pas été créées. Une province a mis en œuvre un programme novateur qui a été exporté dans l'ensemble du pays avec l'aide du gouvernement fédéral, mais en laissant aux provinces une certaine flexibilité. Les provinces ont le droit de signer des ententes avec le gouvernement fédéral, ou de ne pas en signer si elles ne veulent pas du programme. Je crois que c'est un aspect important.

Permettez-moi de passer à une autre question, car je pense qu'un bon point a été soulevé.

Monsieur Thompson, vous savez que j'aime poser beaucoup de questions sur les contrats et leurs modalités. Dans les accords types au départ, évidemment négociés avec chaque province, quelles étaient les conditions prévues concernant la communication des données et pourquoi a-t-il été difficile de les obtenir? Je suppose que les provinces étaient toutes dans des positions différentes en ce qui concerne les informations dont elles disposaient et la création de systèmes leur permettant de savoir, par exemple, s'il y avait une liste d'attente.

Pouvez-vous me parler des exigences du gouvernement fédéral au début et du processus de négociation avec les provinces, en ce qui concerne la collecte de données?

• (1140)

Paul Thompson: Tout d'abord, il a été complexe de mettre en place un système à partir d'un ensemble disparate de programmes existants, le point de départ variant considérablement d'une administration à l'autre. Par conséquent, nous avons fait de notre mieux pour adapter les ententes à certaines circonstances provinciales, de sorte qu'il ne s'agissait pas d'une copie conforme d'une province à l'autre. Il y a eu un peu de personnalisation pour s'ajuster aux circonstances, ce qui a rendu la tâche un peu plus ardue, mais cela nous a permis de tenir compte des différentes situations.

Pour répondre à la question que vous avez posée à la vérificatrice générale, je pense qu'un autre avantage de l'investissement fédéral est qu'il a incité les provinces à investir elles aussi de manière significative. Par conséquent, parallèlement aux investissements fédéraux supplémentaires, nous avons constaté une augmentation très importante des investissements des provinces et des territoires. Cette combinaison d'investissements a permis d'augmenter le nombre de places créées, qui s'élève désormais, en novembre, à 125 000, selon les derniers chiffres. La création de places a bénéficié à la fois d'investissements fédéraux et provinciaux.

Je ne sais pas si Mme Adam veut ajouter quelque chose sur les modalités des différentes ententes. Vous avez suivi d'un peu plus près certaines des négociations.

Catherine Adam: C'était il y a quelques années, mais chaque province avait un point de départ différent, et nous avions besoin d'indicateurs communs et de domaines communs sur lesquels toutes les provinces devaient faire rapport. Pour certaines administrations, l'objectif était beaucoup plus facile à atteindre. Ils avaient des systèmes plus robustes et plus matures en ce qui concerne le type de données qu'ils recueillaient déjà. Dans d'autres provinces et territoires, c'était un peu plus naissant. Il a fallu du temps pour négocier tout en reconnaissant l'origine de chaque administration afin d'en arriver à un ensemble commun d'indicateurs sur lesquels nous pouvions avoir un rapport provincial, et cela a également nécessité un certain degré de souplesse quant au moment et à la façon dont les données pouvaient nous parvenir.

Dans l'ensemble, cependant, les 13 administrations ont convenu de l'importance de données de qualité. Ils se sont engagés à le faire dans leurs ententes. Nous avons un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les données qui vient tout juste d'être mis sur pied et qui commence à vraiment creuser pour s'assurer qu'il y a une compréhension commune et que l'aide est partagée dans tout le pays pour répondre aux besoins en matière de rapports sur les données. C'est un système solide.

Anthony Housefather: Je vais poser une autre question.

Lorsque l'entreprise atteint le point de croissance où elle dispose des systèmes nécessaires, quelles données lui avons-nous demandé de fournir dans le cadre de l'accord? Quelles mesures doivent-ils fournir une fois qu'ils ont élargi leurs systèmes et qu'ils ont la capacité de les fournir? Combien de temps cela prendra-t-il à l'avenir, et y a-t-il des sanctions associées au fait de ne pas fournir les données qui nous permettraient de déterminer si les paramètres sont atteints?

Catherine Adam: En ce qui concerne les sanctions, chaque administration signataire de l'accord s'engage à fournir un rapport annuel qui indique comment elle a atteint ses objectifs en matière de création de places, des paramètres sur le ratio des établissements à but lucratif par rapport aux établissements à but non lucratif, et des paramètres sur les éducateurs de la petite enfance, la main-d'œuvre et les grilles salariales. Il y a un certain nombre de choses. Ils doivent également fournir des états financiers vérifiés de l'exercice précédent, de sorte que nous obtenons un rapport annuel de l'exercice précédent et des états financiers vérifiés.

Le défaut de fournir le rapport annuel peut entraîner un retard dans le paiement à effectuer pour l'exercice en cours. Il y a eu des cas où il y a eu un retard dans les paiements aux administrations parce qu'elles n'ont pas fourni leurs rapports annuels. Ce n'est pas une décision que nous prenons à la légère. Les familles dépendent des investissements dans les provinces et les territoires. Cependant,

ce mécanisme est bel et bien en place, et il s'applique également au défaut de fournir des états financiers vérifiés.

Anthony Housefather: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

Monsieur Thompson, dans son rapport, la vérificatrice générale demande à Emploi et Développement social Canada de faire plus de suivis. Il n'en demeure pas moins que, au Québec, le programme relatif aux centres de la petite enfance relève entièrement de la province. Le transfert de fonds fédéraux, sans condition, a fonctionné de façon assez remarquable. Les données le prouvent.

Parlant de données, je tiens à souligner le fait que le tableau de bord du ministère de la Famille, au Québec, répertorie les places subventionnées et les places non subventionnées dans les centres de la petite enfance et dans les garderies en milieu familial.

Je vais un peu reprendre l'idée de ma collègue Mme Goodridge. À notre avis, s'il y a cinq places non subventionnées dans une garderie et qu'on a accès à des deniers publics, cela fait passer le nombre de places de cinq à six. En effet, on a maintenant de l'argent pour embaucher une nouvelle personne. Chaque fois, un enfant de plus va donc pouvoir entrer dans le système public. On répertorie même le nombre d'enfants en attente et le nombre de femmes enceintes qui sont inscrites.

Dans la réponse qui vient d'être donnée, je comprends la volonté des bailleurs de fonds d'avoir accès à des données et de savoir précisément comment l'argent a été utilisé. Toutefois, je suis toujours très inquiet et vigilant, parce que le fait de faire confiance aux provinces est un réflexe qui n'existe à peu près jamais au fédéral.

N'est-il pas dangereux d'ajouter une couche de bureaucratie lorsqu'on demande à chaque province des éléments précis et uniformes?

Tantôt, vous avez dit à quel point il était difficile pour le fédéral de faire confiance aux provinces pour ce qui est de l'administration des fonds.

Avez-vous toujours la volonté de faire confiance aux provinces?

• (1145)

Paul Thompson: Je réitère que le point de départ de chaque province est différent. Il y a des différences entre les ententes, comme on vient de le mentionner. Nous avons des indicateurs communs pour toutes les provinces et tous les territoires pour ce qui est des objectifs globaux.

Sébastien Lemire: Une fois que tout le monde est ramené à un niveau qui vous satisfait, le vieux réflexe fédéral d'imposer des conditions et de vouloir gérer ces affaires va-t-il revenir?

Va-t-on faire confiance à un modèle de décentralisation qui fonctionne?

Paul Thompson: C'est un modèle hybride, qui comprend des investissements du fédéral et des objectifs communs. Une entente est négociée avec chaque province et territoire dans le but de répondre à leurs besoins.

Il y a un processus de négociation, et les provinces ont la possibilité d'administrer un programme qui correspond à leurs besoins.

Le modèle a des objectifs globaux communs à l'échelle du pays, et il offre à chaque province de la flexibilité pour ce qui est de l'administration du programme.

Sébastien Lemire: Ça me satisfait. Bravo.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Deltell, vous avez la parole pour cinq minutes.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Mesdames, Messieurs, soyez les bienvenus à votre comité parlementaire. Je tiens à vous saluer et à vous remercier d'être avec nous. Je vous félicite chaleureusement, tous et toutes, pour la qualité de votre français. C'est vraiment impressionnant. Nous l'apprécions, et je sais que M. Lemire se joint à moi pour vous transmettre nos félicitations.

Madame Hogan, dans votre rapport, il y a une phrase qui revient souvent. Je n'en ai pas fait un relevé très précis, mais je pense que c'est la suivante: « Nous avons constaté que les gouvernements provinciaux et territoriaux, à l'exception du gouvernement du Québec [...] »

Je vous amène là-dessus parce que, justement, le Québec a son système établi depuis plus de 30 ans. Comme l'a si bien dit M. Lemire, c'est sous l'égide de Pauline Marois, qui est devenue première ministre du Québec par la suite, que ce système a été élaboré et qu'ont été créés, en 1997, les centres de la petite enfance, ou CPE, dont s'est inspirée Mme Freeland.

N'est-ce pas la démonstration que le fédéral s'infiltre dans un champ de compétence qui relève entièrement des provinces, et que celles-ci, et particulièrement le Québec, sont capables de s'arranger toutes seules, sans que le fédéral se mêle de ses affaires?

Karen Hogan: Quand il est question d'éducation et de services d'apprentissage et de garde, il est très clair que c'est géré par les provinces. La phrase que vous mentionnez reconnaît le fait que la province part d'une position très différente de celle des autres provinces. Un territoire avait déjà des services de garde à 10 \$ par jour, mais, dans le reste du pays, c'était beaucoup plus cher. L'entente avec la province de Québec était aussi différente.

Il y a quand même une reddition de comptes, parce qu'il y a de l'argent fédéral qui a été envoyé à la province. Dans la reddition de comptes, il n'y avait pas de distinction faite entre l'argent du fédéral et l'argent du provincial. C'était juste une reddition de compte visant à montrer que l'on s'était acquitté de ses responsabilités en cette matière. Il était difficile pour nous de dire si des places en garderie avaient été créées ou s'il y avait de l'amélioration grâce au financement fédéral.

C'était pour reconnaître le fait que Québec est parti d'une position très différente, comparativement au reste du pays.

Gérard Deltell: À la page 12, au paragraphe 18, vous dites clairement: « Nous n'avons pas pu déterminer l'affectation des dépenses pour le gouvernement du Québec, puisque ces ententes n'exigent pas la production de rapports annuels sur l'utilisation du financement fédéral. »

Vous avez eu à analyser comment ça se passe d'un océan à l'autre de façon objective. Personnellement, je n'ai jamais été amateur de

solutions uniformes. Je privilégie plutôt l'adoption de meilleures pratiques. Cela ne veut pas dire qu'il faut faire du copier-coller. Ça veut dire qu'il faut s'inspirer des meilleures pratiques pour les appliquer selon les besoins de chacun. Ceux-ci varient non seulement entre les provinces, mais aussi entre les secteurs. Les CPE des centres urbains de Montréal et de Québec ne sont pas tout à fait pareils à ceux qui sont en région. Il faut respecter cette réalité.

Dans votre étude, madame Hogan, avez-vous pu évaluer les meilleures pratiques qui pourraient inspirer les Canadiens d'un océan à l'autre?

Selon vous, quelles sont les meilleures pratiques applicables pour la création de places en garderie?

● (1150)

Karen Hogan: Un de mes collègues pourrait peut-être ajouter quelque chose au sujet des meilleures pratiques. Ce que je peux vous dire, c'est que les ententes avec chacune des provinces étaient très différentes. Elles reconnaissaient la particularité et les besoins de chaque province et leur donnaient de la flexibilité. Cependant, c'était difficile de reconnaître si la flexibilité avait été donnée à une province parce que cela faisait partie de ses meilleures pratiques ou si c'était juste sa façon de faire habituelle.

Il faut reconnaître que la réalité est différente dans chaque province. Notre objectif, lors de l'examen des ententes, n'était pas de faire ressortir les meilleures pratiques. Il y avait cinq cibles dans la loi, et nous nous sommes demandé comment le gouvernement fédéral allait faire une reddition de comptes aux Canadiens pour l'argent dépensé.

Nous avons vu des différences quant au nombre net de places en garderie créées. Comme cela a été dit plus tôt au cours de la réunion, dans certaines provinces, il s'agissait du nombre net de places, dans d'autres, il s'agissait seulement de nouvelles places.

C'est ce manque de cohérence dans le décompte des places qui doit être corrigé. Il faut avoir au moins des mesures cohérentes partout au pays pour être en mesure de dire que, dans tout le pays, nous avons créé 250 nouvelles places, par exemple.

Gérard Deltell: Ce que vous venez de dire montre à quel point le fédéral doit s'ajuster à chaque province et à chaque région, quand il s'invite dans les champs de compétence provinciale. De notre point de vue, c'est beaucoup mieux de laisser les provinces agir selon leurs propres désirs. Cela dit, une fois que c'est fait, c'est fait, et on essaie d'en tirer le meilleur.

Je reviens à ce que je vous disais tout à l'heure. Au-delà des distinctions qu'il peut y avoir entre les provinces, il y a quand même des réalités quotidiennes, peu importe la province.

Les gens qui travaillent et vivent dans une ville très densifiée sont capables d'amener leur enfant au service de garde à pied, parce que c'est sur leur chemin. En milieu rural, c'est différent. Je ne conterai pas l'histoire de ma vie, mais ma fille et mes petites-filles habitent en milieu rural. J'en suis très heureux, et elles sont très heureuses de ça. Cependant, leur réalité est complètement différente de celle des gens de la banlieue ou encore du centre-ville. C'est vrai au Québec et je suis certain que c'est vrai à Terre-Neuve-et-Labrador...

Le président: Veuillez poser votre question, monsieur Deltell.

Gérard Deltell: D'accord.

Peu importe de quelles provinces il s'agit, comment pouvez-vous mesurer correctement les réalités quotidiennes du milieu rural et celles du milieu urbain?

Karen Hogan: Les ententes donnaient de la flexibilité aux provinces. Autrement dit, la province ou le territoire pouvait décider où créer les nouvelles places. Ce n'était pas une exigence fédérale.

En fait, on donnait de la flexibilité à chaque province. Il serait alors préférable de poser votre question aux provinces. Ce qu'il faudrait savoir, c'est sur quoi elles se basent pour décider si elles créeront des places dans les milieux ruraux plutôt que dans les grandes villes, ou l'inverse.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deltell.

[Traduction]

La parole est maintenant à Mme Yip.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Je vous remercie d'avoir produit ce rapport très important. Je suis heureux que vous soyez tous ici pour répondre à nos questions.

Madame Hogan, qu'entend-on par « espaces inclusifs »?

Karen Hogan: Nous avons remarqué qu'il y avait différentes définitions, dans les provinces et les territoires, de ce qui constitue un espace inclusif. C'est pourquoi il était difficile de prendre du recul et de dire, à l'échelle du pays, si des espaces inclusifs avaient été créés. L'une des exigences que nous nous attendions à voir était s'il y avait plus de places inclusives par habitant en fonction du nombre d'enfants qui s'y trouvaient. Cette information n'a pas été recueillie. Quant à savoir si ces places ont été comblées par les familles auxquelles elles étaient destinées, encore une fois, cette information n'a pas été recueillie.

Nous y avons vu une occasion à saisir. Il aurait pu y avoir un peu plus de comparabilité à l'échelle du pays, si vous vouliez en rendre compte. C'était l'un des résultats, alors vous auriez dû établir certaines mesures clés pour vérifier si vous avez atteint ce résultat.

• (1155)

Jean Yip: Pourquoi est-il important que les provinces et les territoires assurent un éventuel accès équitable à des places en garderie réglementées?

Karen Hogan: Habituellement, il s'agit de familles qui ont peut-être des revenus plus faibles ou qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux. Parfois, cela signifie que d'autres dépenses sont nécessaires pour la garde d'enfants — si vous avez besoin d'une aide supplémentaire ou d'outils différents. Ce sont toutes des choses que les provinces doivent déterminer et définir. Si l'objectif est simplement de créer des espaces plus inclusifs et de veiller à ce qu'ils soient utilisés, le gouvernement fédéral doit déterminer les paramètres pour les mesurer.

Jean Yip: Monsieur Thompson, quelles mesures sont prises pour assurer un accès équitable aux familles diversifiées et vulnérables, y compris celles des régions rurales et éloignées?

Paul Thompson: Pour commencer par votre question précédente sur les espaces inclusifs, je tiens à souligner qu'un pilier important du projet de loi énonce l'objectif de soutenir les espaces inclusifs dans l'expansion et le fonctionnement d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants inclusif. Que ce soit pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ou les communautés autochtones, c'est présenté comme un paramètre législatif.

Il y a aussi des objectifs explicites dans nos ententes en matière d'infrastructure, où le financement est ciblé pour faire avancer ces objectifs. Dans les récents accords de prolongation que nous avons négociés avec les provinces pour les cinq prochaines années, on met davantage l'accent sur la production de rapports sur les mesures d'inclusion afin de répondre à certains des besoins des différentes communautés.

Ce sont là quelques-unes des mesures que nous avons mises en place.

Jean Yip: Monsieur Thompson, pourriez-vous nous parler des écarts dans les données, puisque les provinces ont commencé à différer endroits?

Paul Thompson: Comme je l'ai dit, il aurait été plus facile de faire des progrès précoces en matière d'abordabilité en offrant plus de subventions. Nous avons constaté des progrès précoces, et ces progrès ont été soulignés dans le rapport de la vérificatrice générale.

Le plus difficile, si vous voulez, a été l'augmentation du nombre de places en garderie. Certaines provinces partaient de très bas. D'autres avaient déjà un niveau plus élevé de création de places et avaient peut-être plus d'élan. Certaines provinces partaient plus tôt et n'avaient pas beaucoup d'élan.

Plusieurs circonstances ont mené à la mise en œuvre des programmes d'expansion. Il y a également eu une légère différence dans le calendrier et la signature des accords. L'Ontario, par exemple, a signé assez tard, de sorte qu'il y a eu des variations dans les délais d'adhésion des différentes administrations.

Ce ne sont là que quelques-uns des facteurs qui ont influencé le taux de création de places dans les différentes provinces.

Jean Yip: Je vais poursuivre avec vous, monsieur Thompson.

L'un des risques relevés est le suivant: « Pour la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux, [EDSC] n'a pas évalué si l'augmentation du nombre d'éducateurs qui répondaient pleinement aux exigences en matière de certification »... Compte tenu de la demande accrue pour les éducateurs et du fait qu'ils doivent être certifiés, comment pouvons-nous être certains qu'ils répondront à toutes les exigences et qu'il n'y aura pas de raccourcis?

Paul Thompson: J'ai quelques points à soulever à ce sujet.

Comme je l'ai dit, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont pour objectif collectif d'améliorer la qualité et de le faire sous la forme d'une stratégie en matière de main-d'œuvre. Cela a entraîné des problèmes comme les grilles salariales et les avantages sociaux, où il y a eu des progrès.

Il y a aussi eu une bonne discussion sur les compétences. C'est plus compliqué, parce que chaque province — pour en revenir à la compétence provinciale — a compétence en matière de compétences professionnelles et d'exigences professionnelles. Il ne s'agit pas d'une harmonisation complète, mais plutôt d'un échange de pratiques exemplaires sur ce qui constitue de bonnes normes de qualité. Grâce à notre processus, il y a beaucoup plus de dialogue entre les provinces et les territoires sur les questions de certification et de pratiques exemplaires dans ce domaine.

J'ai mentionné que nous avons eu une augmentation de 30 % de la main-d'œuvre, ce qui est très encourageant.

Une dernière chose que je voudrais souligner, c'est qu'il y a deux autres mesures que le gouvernement fédéral a mises en place. Nous sommes en train de déployer 7,5 millions de dollars dans le cadre de notre Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle afin de soutenir le développement des compétences à l'échelle du pays et de travailler avec des partenaires pour faire progresser l'information sur le marché du travail, les évaluations des compétences et des questions de ce genre afin de faciliter la croissance de la main-d'œuvre.

Je tiens également à souligner que l'exonération de remboursement des prêts d'études canadiens, conformément au dernier budget, est élargie pour inclure les éducateurs de la petite enfance certifiés qui déménagent dans des régions éloignées. Ils peuvent voir une partie de l'exonération de remboursement de leur prêt d'études. C'est l'une des professions élargies auxquelles cela s'applique.

Le gouvernement fédéral prend quelques mesures. Il s'agit également d'un vaste domaine d'expertise provinciale, et nous essayons de travailler beaucoup sur le dialogue et la collaboration.

• (1200)

Le président: Merci.

Votre temps est écoulé, madame Yip.

Nous commençons notre troisième tour et nous revenons à Mme Goodridge.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Laila Goodridge: Merci, monsieur le président.

Monsieur Thompson, l'un des éléments les plus défectueux de ce système est que le gouvernement fédéral a limité le nombre de places disponibles pour les entrepreneurs. Plus précisément, dans ma province, l'Alberta, il a imposé des plafonds afin que nous ne puissions pas élargir les services de garde d'enfants.

Les exploitantes de garderies sont principalement des femmes, de sorte que les femmes entrepreneures ont été laissées pour compte et sont en difficulté. Cela signifie que les familles n'ont pas accès à des services de garde, car dans ces programmes, il y a des places en garderie, mais les familles ne sont pas en mesure d'accéder à la subvention en raison des plafonds arbitraires mis en place par le gouvernement fédéral.

Pourquoi a-t-on tant cherché à limiter l'accès à ces spectaculaires femmes entrepreneures en élargissant des entreprises qui existaient déjà dans bien des cas?

Paul Thompson: L'objectif stratégique de cet investissement était certainement de soutenir l'expansion du secteur principalement sans but lucratif. Rien n'interdisait l'expansion du secteur à but lucratif. C'était...

Laila Goodridge: Vous avez mis en place des plafonds, et des plafonds très stricts dans...

Paul Thompson: L'objectif stratégique était que le secteur sans but lucratif connaisse une croissance plus rapide que le secteur à but lucratif grâce à l'investissement. Les deux pourraient croître, mais on s'attendait à ce que le ratio se déplace davantage vers les organismes sans but lucratif. C'était l'objectif de la politique.

J'aimerais faire deux autres observations. Premièrement, les exploitants à domicile ont été exclus de la définition d'exploitant à but lucratif, de sorte que si vous exercez vos activités à partir de votre

domicile, vous n'êtes pas considéré comme un exploitant à but lucratif...

Laila Goodridge: Si vous avez une très petite entreprise, vous êtes exclu, mais si vous avez une garderie de 30 enfants et que vous avez quelques employés... C'est un problème, mais ayons ces gigantesques garderies sans but lucratif dans les grands centres, et c'est très bien.

Ce qui me frappe le plus, puisque je vis dans une collectivité rurale et que je représente une circonscription rurale, c'est que nous ne parlons pas de grands centres, dans l'ensemble. On parle de petits centres. Ces petits centres sont généralement desservis par des propriétaires-exploitants, et les systèmes de vos gars les ont complètement laissés de côté. À mon avis, c'est un énorme problème.

Il y a un autre élément que je veux aborder. Je suis extrêmement fier de représenter la 4^e Escadre Cold Lake et les hommes et les femmes extraordinaires qui servent dans les Forces armées canadiennes là-bas. Les ententes sur les garderies, telles qu'elles sont rédigées actuellement, ne répondent pas aux exigences en matière de souplesse des parents qui ont des enfants et qui servent notre pays, répondant à nos besoins en matière de sécurité nationale. Ils ne travaillent généralement pas du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures, et ils ont souvent besoin de soins externes. Ces accords ont complètement abandonné ces familles de Cold Lake à leur sort.

Que fait votre gouvernement pour s'assurer que les familles qui servent notre pays sont en mesure d'obtenir les soins souples dont elles ont désespérément besoin?

Paul Thompson: J'ai quelques points à soulever à ce sujet.

Tout d'abord, comme je l'ai dit, il n'y a pas d'interdiction d'expansion à but lucratif. Cela peut se faire. Rien n'empêche les provinces de faire des...

Laila Goodridge: Ce n'est pas exact, parce que dans ma province, l'Alberta, ils sont en fait limités.

Paul Thompson: Il y a un ratio.

Laila Goodridge: Oui, il y a un ratio, alors vous avez limité le nombre de places qui peuvent être créées parce que vous avez fixé un nombre arbitraire, sans comprendre la réalité sur le terrain en Alberta.

Paul Thompson: Ce ratio ne s'applique qu'à l'investissement fédéral. Comme je l'ai mentionné, les provinces ont également beaucoup investi dans ce domaine.

Laila Goodridge: Je suis très fier que ma province, l'Alberta, ait répondu à l'appel lorsque le gouvernement fédéral a décidé de fixer des limites arbitraires.

Paul Thompson: Les provinces ont la latitude de faire cet investissement, et elles le font.

La latitude accordée aux exploitants privés comprend également — et c'est un consensus entre les provinces et les territoires — l'examen des garde-fous et l'assurance d'avoir des contrôles financiers, qui doivent être un peu plus robustes dans le cas des exploitants privés, et des garanties de qualité...

Laila Goodridge: C'est vraiment frustrant pour les exploitants coincés dans ces systèmes. L'inflation, qui est hors de contrôle, les a durement touchés, et ils ont du mal à joindre les deux bouts.

Vous continuez de blâmer ces formidables femmes entrepreneures, ces propriétaires-exploitants. Pour moi, ce n'est absolument pas acceptable, et je m'y opposerai chaque jour.

Madame Hogan, pourriez-vous peut-être nous expliquer comment on mesure la flexibilité? Répondent-ils vraiment aux besoins des parents qui ont besoin de soins externes? Votre rapport indique très clairement qu'il n'y a pas de garde-fous en place pour s'assurer que les soins souples sont fournis.

• (1205)

Karen Hogan: Bon nombre de vos questions portent sur des choix stratégiques et, comme vous le savez, ce ne sont pas des choses sur lesquelles mon bureau se prononcera. Nous commentons la mise en œuvre du choix politique qui a été fait.

En ce qui concerne la souplesse, encore une fois, je pense que c'est un domaine où très peu de paramètres ont été établis pour que le gouvernement fasse rapport sur la souplesse. Je pense qu'on a simplement dit aux provinces qu'elles comprenaient leurs besoins et qu'elles les définissaient. Il y avait certains critères, comme le sous-ministre l'a dit, pour augmenter le nombre de places réglementées dans le secteur sans but lucratif qui étaient des choix politiques qui avaient été faits. Le reste de la marge de manœuvre en matière d'affectation des fonds a été laissée aux provinces.

Le président: Je crains que votre temps soit écoulé.

La parole est maintenant à Mme Tesser Derksen, pour cinq minutes.

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci beaucoup aux témoins de leur présence.

Ce sujet me touche particulièrement. J'ai quatre enfants. Ils sont maintenant de jeunes adultes, mais pendant des années, lorsque j'étais à l'école et après, à l'université, lorsque mon mari a lancé sa petite entreprise, la garde de nos enfants nous a causé beaucoup d'anxiété et de nombreuses nuits blanches. Il est extrêmement important pour ma collectivité, et je suis sûre que c'est le cas pour toutes les collectivités du pays, de disposer de garderies fiables, abordables et accessibles. J'apprécie donc le travail que vous faites pour évaluer comment le gouvernement s'y prend pour mettre ce programme en œuvre.

Je tiens tout d'abord à signaler à la vérificatrice générale que, dans la conclusion de son rapport, il est dit qu'Emploi et Développement social Canada « s'était acquitté de ses responsabilités de soutenir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité, abordables, accessibles, inclusifs et flexibles partout au Canada », ce qui est une bonne chose. Merci pour cela. Il y a bien sûr des critiques et des recommandations. Ces critiques et recommandations semblent se concentrer sur l'incapacité à évaluer l'efficacité du programme en raison de lacunes sur le plan des données, lacunes que nous ne cessons de souligner dans nos questions.

Je comprends les réalités propres à chaque administration. Le programme permet aux provinces et aux territoires d'allouer des fonds à leur discrétion. C'est tout à fait compréhensible. Je constate toutefois que cela se traduit par des collectes de renseignements limités ou qui manquent d'uniformité, ce qui nous empêche d'évaluer si ce programme atteint vraiment ses objectifs.

Au paragraphe 23, à la page 16, le rapport indique ceci: « Les ententes de financement exigeaient que les gouvernements provinciaux et territoriaux produisent un rapport annuel, dans la mesure du possible, sur plusieurs éléments, notamment des renseignements concernant la demande non satisfaite. » Or, l'utilisation de « dans la mesure du possible » est une réserve assez forte. Je me demande

donc si vous pouvez nous expliquer pourquoi vous avez inclus ce type de réserve dans l'accord.

Karen Hogan: Je pense que cette question devrait plutôt être posée au sous-ministre, mais d'après ses réponses précédentes, je pense qu'il s'agissait de rendre compte du fait que les provinces partaient toutes de situations très différentes. Certaines disposaient de systèmes très solides, d'autres non. Certaines n'avaient même pas une vue d'ensemble des places réglementées sur leur territoire. Chaque organisme aurait ces renseignements.

Je vois le sous-ministre Thompson acquiescer.

Paul Thompson: J'ajouterais simplement que, encore une fois, les provinces abordaient cette question à partir de points de départ différents et avec des systèmes de données distincts. Je dirais que l'ampleur des opérations provinciales est également un problème. L'Ontario, par exemple, dispose d'un système très vaste et très complexe, beaucoup plus important que ceux des autres provinces. Ainsi, la capacité de collecter des données varierait considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre, et très peu d'entre eux disposaient d'un système centralisé permettant de savoir sur combien de listes d'attente un parent pouvait figurer. Le nombre réel de parents qui n'ont pas accès à des services de garderie est une réalité sur laquelle nous aimerions avoir plus de renseignements, mais, de façon générale, ces renseignements manquent à l'appel.

Kristina Tesser Derksen: Dans le même ordre d'idées, serait-il possible de modifier ce type d'ententes ou, si nous prolongeons les ententes, d'y intégrer ce type de particularité pour que, lorsque nous traitons avec telle ou telle province, nous puissions mieux nous adapter en fonction de sa capacité à collecter ces données, en veillant à ce que l'ensemble des provinces collectent les données au meilleur de leurs capacités?

• (1210)

Paul Thompson: Oui, il existe effectivement des possibilités de le faire. J'ai mentionné que nous avons un groupe de travail fédéral-provincial très actif qui examine différentes façons de collecter les données.

Pour revenir au point soulevé précédemment concernant le partage des meilleures pratiques, certaines provinces et certains territoires ont des façons plus innovantes de le faire. Nous constatons qu'il y a un dialogue et un intérêt pour le partage des différentes capacités qui pourraient exister. Il pourrait même s'agir tout simplement de reproduire un système donné et de le transposer dans un autre domaine. C'est une avenue prometteuse.

Je dirais que, dans nos ententes de prolongation, nous avons renouvelé et renforcé notre engagement à travailler ensemble pour améliorer également la communication des données. Cela se reflète dans la loi et dans les nouvelles ententes. Je constate une volonté manifeste des provinces de travailler ensemble pour améliorer la situation.

Kristina Tesser Derksen: C'est formidable.

Dans le même ordre d'idées, comment les provinces ont-elles répondu en général au sujet du programme, de son efficacité ou du degré de facilité de la mise en œuvre des exigences du programme? Avons-nous reçu des commentaires particuliers de la part de telle ou telle province?

Paul Thompson: Nous travaillons de façon assidue avec les provinces. Je rencontre mes homologues sous-ministres au moins trois fois par an. J'ai une réunion avec eux dans un mois.

Nous avons régulièrement l'occasion de dialoguer. Certaines de ces discussions portent sur l'état des ententes et du financement, mais une grande partie d'entre elles concerne le dialogue qui n'existait pas auparavant sur la façon dont nous pouvons gérer collectivement un meilleur système de garderie. Il s'agit essentiellement d'un forum permettant de partager certaines de ces pratiques et de construire ensemble un système qui fonctionne dans le cadre fédéral avec un financement, mais qui laisse aux provinces la latitude nécessaire pour répondre à certains de leurs besoins particuliers sur le terrain.

Kristina Tesser Derksen: En général, les provinces accueillent favorablement cette initiative. Selon vous, elles se font une joie à l'idée de poursuivre ces programmes et de les amener plus loin.

Paul Thompson: Elles participent toutes avec enthousiasme. Comme vous l'avez dit, trois provinces sont en train de finaliser des ententes de prolongation. Je présume donc que toutes les autres qui ont signé sont enthousiastes à l'idée de poursuivre leur collaboration. Nous sommes également sur le point de renouveler notre engagement avec les trois autres provinces. Cela témoigne clairement de leur intérêt à poursuivre le programme.

Kristina Tesser Derksen: C'est bon à savoir. Dans...

Le président: Pouvez-vous faire vite? Vous avez dépassé votre temps de parole, mais vous êtes sur une bonne lancée. Si vous avez une brève conclusion, allez-y.

Kristina Tesser Derksen: D'accord.

D'une certaine manière, le programme a été victime de son propre succès, car il existe une demande non satisfaite. Je lisais justement l'autre jour un article sur la province du Manitoba. Il y avait certaines critiques concernant la capacité à recruter du personnel et à créer davantage de places.

C'est quelque chose que je me contente d'ajouter à mes observations. Vous n'avez pas à répondre.

Merci.

Le président: Voulez-vous dire quelque chose à ce sujet? Vous n'êtes pas tenu de le faire.

Paul Thompson: Je pense avoir déjà répondu.

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie. Il vous restera ensuite un autre tour de parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

J'aime bien sentir la passion des intervenants. Nous voyons que l'éducation des enfants leur tient à cœur.

Madame Hogan, dans votre rapport, vous soulignez le fait qu'il n'y a pas assez d'obligations ou de financement par rapport aux Premières Nations.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur le travail que vous avez fait à cet égard et sur son impact sur les communautés?

Y a-t-il des données? Comment ça fonctionne?

Karen Hogan: Cette partie du rapport a été un peu plus difficile. Nous avons seulement inclus Emploi et Développement social Canada, mais des programmes déjà existants étaient gérés par d'autres ministères. Un financement était inclus dans ce programme afin d'améliorer les espaces et les services pour les communautés

autochtones. Emploi et Développement social Canada est le ministère qui devait le gérer de façon horizontale. Nous nous attendions donc à ce que ce ministère ait beaucoup plus d'informations que ce qui avait été fourni.

Par ailleurs, il y a eu beaucoup de collaboration avec les communautés autochtones pour établir des mesures et des cibles. Nous avons reçu les mêmes commentaires et la recommandation à cet égard a été la même dans le reste du pays. En raison du manque d'informations, nous n'avons pas été en mesure de démontrer s'il y avait eu des améliorations.

Je vous donne un exemple. Des fonds ont été consacrés à l'amélioration des structures. Toutefois, le gouvernement fédéral n'a pas recueilli d'informations pour savoir sur combien d'édifices des améliorations ou des agrandissements avaient été vraiment apportés. Le manque d'informations ne nous permet pas de démontrer la valeur ajoutée à l'aide des fonds accordés.

Sébastien Lemire: En 2021, le Québec a lancé un appel de projets pour attribuer 1 000 nouvelles places en service de garde. En les additionnant à celles qui sont existantes, on obtient 4 500 places disponibles au Québec.

Qu'arrive-t-il dans un contexte comme celui-là? Y a-t-il des négociations avec les Premières Nations?

On sait qu'il y a une certaine confusion de ce côté, et cela fait en sorte que le Québec n'a pas sa juste part.

Le Québec reçoit-il sa juste part des programmes réservés aux Premières Nations?

• (1215)

Karen Hogan: J'espère que M. Thompson pourra répondre à cette question.

Je peux vous dire que, pendant une décennie, on a travaillé conjointement avec des communautés et des tierces parties autochtones au développement d'un plan de mesure du rendement. Cela concernait l'argent consacré aux communautés autochtones.

Monsieur Thompson, voulez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

Paul Thompson: Beaucoup de communautés autochtones dépendent de trois programmes existants, soit celui de l'Agence de la santé publique du Canada, celui de Services aux Autochtones Canada ainsi que celui d'Emploi et Développement social Canada.

Les nouveaux investissements visent à permettre la continuation de ces programmes importants pour les communautés autochtones. Il faut avoir de nouvelles façons d'offrir les programmes qui sont développés conjointement avec les partenaires. Il s'agit d'une continuation de ces trois programmes, mais il y a une augmentation des investissements. Il y a 60 tables de consultation partout au pays. On y discute des nouvelles façons d'établir les priorités ainsi que du cadre de rendement.

Notre travail a beaucoup progressé. Cela a été un peu plus lent que prévu, mais nous avons presque terminé l'élaboration d'un cadre de rendement pour les nouveaux investissements accordés aux communautés autochtones. Nous avons évidemment besoin de l'approbation des communautés autochtones et de leur leadership. Toutefois, nous sommes bientôt prêts à présenter un nouveau cadre pour ce programme.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemire.

Madame Kusie, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Stephanie Kusie: Madame Hogan, vous avez souligné qu'il y avait un risque que le gouvernement ne respecte pas ses principes directeurs. En résumé, pensez-vous que le gouvernement a respecté ses principes directeurs avec ce programme ou non?

Karen Hogan: Je pense que notre audit a montré que le financement fédéral a permis d'améliorer certaines choses. Je pense que l'aspect le plus notable est l'abordabilité. Il y a assurément eu une baisse des coûts quotidiens des services de garderie et il est indéniable que le nombre de places a augmenté. Ce qui manque, ce sont les renseignements qui nous permettront de savoir si le gouvernement aura atteint tous ces objectifs d'ici la fin de 2026; il y a des lacunes de ce côté.

On n'a pas été en mesure de mettre en place les moyens nécessaires pour obtenir ces renseignements, mais il est clair que le financement a contribué à rendre les services de garde plus abordables à l'échelle du pays.

Stephanie Kusie: Croyez-vous qu'Emploi et Développement social Canada a correctement suivi et conservé les données nécessaires pour évaluer si le gouvernement respectera ou non ses principes directeurs?

Karen Hogan: Je pense que la plupart de nos témoignages aujourd'hui ont porté précisément sur ce point: les lacunes en matière de renseignements.

Une recommandation clé concerne la nécessité d'avoir une collecte de renseignements de meilleure qualité. Je pense qu'il est plus facile de suivre le nombre de places disponibles, mais il est difficile de savoir si elles sont utilisées. Il est difficile de savoir si elles sont inclusives et si ce sont les bonnes familles qui en bénéficient.

Je pense qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer la collecte et la communication des données.

Stephanie Kusie: Y a-t-il un autre programme qui a été créé et mis en œuvre par le gouvernement que vous pourriez utiliser à titre de comparaison, ou encore un principe des Normes internationales d'information financière qui serait applicable ici en ce qui concerne les résultats des fonds octroyés?

Karen Hogan: C'est une question à laquelle il m'est très difficile de répondre.

Il existe tellement de programmes au sein du gouvernement, et je pense que certaines des conclusions ici concernant la nécessité d'établir comment mesurer les choses lorsque vous êtes dans un espace réglementé par une province sont des conclusions que nous observons dans d'autres programmes. C'est quelque chose que nous avons constaté lors de la collecte de renseignements sur la santé pendant la pandémie. On le voit aussi dans le domaine du logement.

Je pense que le gouvernement fédéral doit trouver un moyen d'élaborer de meilleurs mécanismes de production de rapports et d'échange avec les provinces et les territoires, car il y a souvent un mélange de fonds fédéraux, provinciaux et municipaux. Comment pouvons-nous parler aux Canadiens d'un programme à l'échelle nationale alors que nous n'avons pas de bonnes ententes de communication de renseignements avec tous ces programmes individuels? Je pense que l'ensemble des ordres de gouvernement ont ici l'occasion

de montrer aux Canadiens comment l'argent est dépensé de manière efficace.

Stephanie Kusie: Je suis d'accord.

Outre l'exemple que j'ai donné plus tôt au sujet du protocole d'entente sur le pipeline, qui devrait être annoncé aujourd'hui, je pense à un autre exemple qui concerne ma ville en particulier. Le gouvernement va retenir le financement pour le logement s'il décide d'abroger le rezonage général, donc il y a des conditions. Il ne s'agit pas d'imposer des décisions et de dicter ce qui doit être fait pour le bien de la collectivité. Il faut respecter certaines conditions.

À trois endroits, vous notez qu'Emploi et Développement social Canada « n'avait pas évalué de manière efficace » ou « avait manqué des occasions de surveiller » les résultats attendus du programme. Pourquoi cela s'est-il produit, selon vous?

• (1220)

Karen Hogan: Cela renvoie à la recommandation concernant la conception. À ce stade, il aurait fallu réfléchir sérieusement à la manière de recueillir des renseignements comparables et uniformes à l'échelle du pays, en reconnaissant que personne ne parlait exactement de la même place. Que fallait-il faire pour être en mesure d'en parler de manière cohérente? Je pense que le problème vient du fait que l'on ne dispose pas des données, et parfois, que l'on collecte certaines données, mais que l'on ne les recoupe pas pour donner une vue d'ensemble. Je pense qu'il y a deux éléments qui contribuent à l'incapacité de démontrer...

Stephanie Kusie: Pensez-vous qu'Emploi et Développement social Canada dispose actuellement des outils nécessaires pour surveiller ces ententes?

Karen Hogan: Eh bien, toutes les ententes parlent en toutes lettres de l'échange de renseignements. Comme cela a été dit, un rapport annuel est exigé, et le financement peut être retardé jusqu'à la réception de ce rapport. Nous avons clairement constaté que cela se produisait. Pour être en mesure de parler du programme dans une perspective nationale, je pense qu'il faut se focaliser sur le contenu de ces rapports et sur la nécessité d'obtenir, par leur intermédiaire, des renseignements uniformes et comparables de toutes les provinces.

Stephanie Kusie: Pourquoi pensez-vous que le gouvernement a signé des ententes individuelles avec les provinces et les territoires, connaissant les domaines qu'il souhaitait surveiller, sans obtenir la garantie qu'il recevrait ces renseignements de la part des provinces et territoires? Cela rejoint ma première série de questions.

Karen Hogan: Je pense que toutes les ententes mentionnaient la nécessité de communiquer des renseignements, mais sans préciser exactement lesquels. Je pense que certaines ententes reconnaissaient... Dans le cadre d'une autre question posée un peu plus tôt, on a dit qu'il était nécessaire pour les provinces de fournir des renseignements si cela leur était possible, reconnaissant en cela que certaines d'entre elles ne disposent pas présentement d'un système robuste ou suffisamment rodé. Que faut-il faire pour les aider à se doter d'un tel système afin que nous puissions avoir des renseignements à l'échelle nationale?

Il existe de nombreux paramètres, mais c'est peut-être un phénomène que l'on retrouve dans de nombreux programmes: on oublie de réfléchir à ce dont on a exactement besoin pour montrer les résultats. Il ne s'agit pas seulement de mesures. Il s'agit en fait de l'objectif final. Je pense que l'inclusivité et la flexibilité sont des choses formidables. Il est facile de mesurer le nombre de places, mais il est difficile de mesurer quelque chose d'un peu plus abstrait. Ce sont des choses auxquelles il faut réfléchir dès le début.

Stephanie Kusie: Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup.

Nous revenons à M. Osborne, pour cinq minutes.

Tom Osborne: Merci, monsieur le président.

J'ai une question complémentaire à l'intention du ministère.

En ce qui concerne l'occasion manquée — comme le souligne le rapport de la vérificatrice générale — de surveiller efficacement la production de rapports et de suivre les progrès à l'échelle nationale, pouvez-vous nous expliquer les mesures que vous avez mises en place, le cas échéant, avant ou après la publication du rapport, pour améliorer la situation?

Paul Thompson: Absolument.

Je tiens tout d'abord à souligner que, comme cela a été dit, il n'y a pas eu d'absence de collecte de données. Nous disposons d'un ensemble de données assez fiables sur la création de places et de très bons indicateurs sur l'abordabilité des services. C'étaient là certains des objectifs initiaux. Je pense que ce que la vérificatrice générale a souligné, c'est qu'il faut beaucoup plus de précisions pour couvrir certains des objectifs plus nuancés du programme. Nous sommes absolument disposés à œuvrer en ce sens.

J'ai mentionné que la loi établit la communication de l'information comme étant un élément clé. C'est la priorité absolue, sinon l'une des priorités absolues, des groupes de travail des sous-ministres et des ministres. Ma ministre, Mme Hajdu, rencontre régulièrement ses homologues. Je rencontre les sous-ministres, et il y a un groupe de travail sur les données. Beaucoup de travail est fait pour veiller à ce que tout le monde collabore à faire en sorte que nous ayons un système collectif de production de rapports nettement amélioré.

J'ai mentionné que, la semaine dernière, nous avons lancé un nouveau portail, qui est un espace consolidé destiné à fournir aux Canadiens des renseignements sur l'examen. La vérificatrice générale a relevé deux problèmes. Le premier concernait la collecte de renseignements, et le second, leur compilation et leur mise à disposition. En ce qui concerne ce second problème, nous nous engageons à compiler plus rapidement et à publier de manière beaucoup plus claire les renseignements disponibles au moyen de ce portail. Il existe quelques autres limites à ce que nous pouvons recueillir, car, comme je l'ai dit, il s'agit d'une question de capacité provinciale. Sachez que nous travaillons également sur cet aspect.

• (1225)

Tom Osborne: Le rapport indique également que le ministère « n'avait pas mis à jour ses approches de mesure des résultats pour recueillir des renseignements sur les progrès réalisés à l'égard de certaines mesures prévues ». Avez-vous remédié à cette situation? Si ce n'est pas le cas, que comptez-vous faire pour mettre à jour vos approches quant à la mesure des résultats?

Paul Thompson: Comme je l'ai mentionné en réponse à la dernière question sur les investissements pour les Autochtones, nous voulions maintenir un équilibre entre trois programmes qui existent déjà et dont dépendent les communautés. Nous voulions continuer à offrir du soutien dans le cadre de ces programmes. En même temps, nous essayons de mettre en place un nouveau modèle de prestation, élaboré conjointement avec des partenaires autochtones.

Ce travail nous a pris un peu plus de temps que nous l'avions espéré, mais c'est parce que nous tenions à le faire de manière conjointe. Nous avons établi 60 tables de partenariat fondées sur les distinctions, en collaboration avec des organisations autochtones de tout le pays, afin d'élaborer un cadre de rendement qui répond aux besoins de ces communautés et qui les place au centre de la prestation des programmes.

Nous sommes très près du but. Il nous reste quelques dernières étapes à franchir pour obtenir l'approbation des dirigeants autochtones, mais du côté des fonctionnaires, nous avons fait de grands progrès pour élaborer un cadre de rendement qui serait utilisé par les tables de partenariat fondées sur les distinctions partout au pays.

Tom Osborne: J'aimerais revenir un peu sur une question que notre collègue d'en face a posée au sujet des militaires et de certains établissements du ministère de la Défense nationale.

Je sais qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, dans le cadre d'une de nos initiatives, nous avons annoncé, par exemple, la construction d'un nouvel hôpital. Il faut dire que je suis passé du domaine de l'éducation à celui de la santé. Bref, nous avons annoncé la construction d'un nouvel hôpital dans le cadre de cette initiative. Ce bâtiment comprendra un centre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, par l'entremise du programme, conçu pour répondre aux besoins des professionnels de la santé. Il ne fonctionnera pas selon un horaire de neuf à cinq. Il sera adapté à la réalité de la vie professionnelle des travailleurs de la santé.

Je sais que des réunions fédérales-provinciales-territoriales ont eu lieu, mais y a-t-il un moyen de mettre en commun les meilleurs résultats d'une administration à l'autre afin que des solutions comme celle-ci puissent être transposées ailleurs, par exemple, pour aider ceux qui travaillent dans un établissement du ministère de la Défense nationale ou dans un hôpital, s'il s'agit d'une nouvelle construction? Nous avons adopté la politique selon laquelle tout nouvel hôpital doit comporter, à l'intérieur de ses installations, un centre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour répondre aux besoins des professionnels de la santé.

Paul Thompson: C'est une question très importante et très intéressante. Elle comporte plusieurs dimensions.

Je n'ai pas eu l'occasion de terminer ma réponse précédente concernant la Défense nationale. Comme vous le savez peut-être, on prévoit un investissement considérable — 100 millions de dollars — pour accroître les services de garde d'enfants dans les établissements du ministère de la Défense nationale. Nous collaborons avec le ministère à cet égard. J'ai eu des conversations avec mon homologue. D'ailleurs, je l'ai invitée à faire un exposé aux provinces — pour revenir à ce que vous disiez — afin que le ministère de la Défense nationale puisse profiter de l'expérience provinciale de la gestion des centres de la petite enfance, et vice versa. Leur mise en œuvre est donc précédée d'un échange d'idées.

Certains des besoins que vous avez évoqués dans le contexte des Forces canadiennes concernant la demande de services de garde en dehors des heures normales... C'est le cas aussi dans beaucoup d'autres domaines, notamment celui des grands projets. J'ai constaté une attention particulière portée à la planification des services de garde au sein d'entreprises qui souhaitent réaliser de grands projets. Elles ne peuvent pas attirer de main-d'œuvre sans offrir de solutions en matière de garde d'enfants.

Il est essentiel de concevoir des services de garde adaptés à des horaires atypiques. Je pense que tout le monde reconnaît qu'un échange accru de pratiques exemplaires serait utile à cette fin.

Tom Osborne: C'est du moins prévu dans le financement, mais peut-être pas dans toutes les provinces. Je ne connais pas la teneur des accords avec les autres provinces, mais la nôtre a pu obtenir du financement dans le cadre de ce programme, ce qui nous aidera à attirer et à recruter des professionnels de la santé, car nous offrons le service dont ils ont besoin.

Paul Thompson: En effet. Non seulement les accords l'autorisent, mais ils l'encouragent. C'est le genre de choses que nous aimons beaucoup voir dans les plans d'action. Que compte faire chaque province pour répondre à certains des besoins atypiques qui pourraient exister dans les régions rurales et éloignées, comme nous en avons parlé plus tôt?

• (1230)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Osborne. Votre temps est écoulé.

Nous ferons un dernier tour écourté avec trois députés. Nous allons entendre l'opposition officielle, le Bloc, puis le parti ministériel pour clore le tout.

Je n'ai qu'une brève observation à faire sur un point qui a été soulevé et que vous pourriez examiner. La garderie ou le service de garde d'enfants pour la Défense nationale ici, à Ottawa — ma femme fait partie des forces armées — ne se trouve pas dans le quartier général du ministère de la Défense nationale. Une chose que nos militaires ne font pas, c'est se plaindre, alors je vais me plaindre en leur nom aujourd'hui.

La garderie doit se situer là où vont travailler les hommes et les femmes qui enfilent leurs bottes tous les matins pour défendre notre pays. Il ne sert à rien de l'installer à l'autre bout de la ville quand ces hommes et ces femmes doivent se rendre à Kanata pour travailler tous les jours.

Je m'en remets à vous, monsieur Thompson, pour en discuter avec la cheffe d'état-major de la défense ou avec votre homologue du côté militaire. L'emplacement est essentiel.

Je sais que ma collègue, Mme Goodridge, serait d'accord là-dessus.

Sur ce, madame Goodridge, vous avez la parole pour les cinq prochaines minutes.

Laila Goodridge: Je vous remercie.

Je pense que c'est l'une des grandes difficultés auxquelles nous faisons face. Dans son rapport, la vérificatrice générale de l'Ontario souligne que 27 % des places créées étaient vacantes.

Monsieur Thompson, savez-vous combien de places créées dans l'ensemble du pays sont restées vacantes?

Paul Thompson: Je n'ai pas de données parfaites sur les taux d'utilisation. Cela varie d'une province à l'autre. Il y a eu une discussion avec l'Ontario sur ses taux d'utilisation, puisqu'ils étaient assez bien documentés dans le rapport de la vérificatrice générale de l'Ontario. Les modalités de prolongation de l'accord prévoient des engagements non seulement en matière de création de places, mais aussi en matière d'utilisation.

Laila Goodridge: Je crois que c'est ce qui frustre vraiment beaucoup de parents. Il y a des milliers de parents qui attendent sur des listes, et je me suis entretenue avec certains d'eux. Ils n'ont accès à aucun service de garde à horaire flexible ou à prix abordable. À force d'attendre sur des listes, ils finissent par accepter la première place disponible. Ils n'ont pas la possibilité de choisir ce qui convient à leur famille. Ils prennent littéralement tout ce qui leur tombe sous la main. Souvent, ce n'est pas la meilleure option pour leur famille. Entendre dire que certaines des places créées restent vacantes est enrageant.

Mis à part l'absence de données, quelles mesures prenez-vous concrètement pour vous assurer que les places sont attribuées aux personnes qui en ont besoin?

Paul Thompson: Je dirais que les plans d'action élaborés avec la province doivent être complétés par un plan de main-d'œuvre. L'une des principales contraintes à la création de places est la disponibilité d'éducateurs de la petite enfance. Comme je l'ai mentionné, nous avons observé une croissance importante de 30 %. Je ne pense pas que cela suffise encore pour atteindre nos objectifs. Si nous tenons à élargir davantage le bassin d'éducateurs de la petite enfance, il faut augmenter les salaires et les grilles salariales. C'est un excellent moyen d'attirer plus de gens.

À mon avis, l'un des plus grands obstacles à l'utilisation réside dans la nécessité de disposer d'un personnel suffisant pour faire fonctionner une garderie.

Laila Goodridge: Je pense qu'il faut aussi veiller à ce que l'installation soit construite là où se trouvent les besoins. A-t-on procédé à une évaluation des besoins pour repérer les collectivités qualifiées de déserts de services de garde? Nous savons qu'il y a des endroits où ces services sont inexistantes.

Je tiens à le dire officiellement: Cold Lake, en Alberta, où se trouve la 4^e Escadre, soit la principale base aérienne du Canada, est un désert de services de garde. Il y a des familles de militaires qui ne parviennent pas à trouver de places en garderie. Je soulève cette question non pas parce que je suis la députée de Fort McMurray—Cold Lake, mais parce qu'il s'agit d'une situation absolument atroce. Nous n'avons pas de services de garde à horaire flexible. Aucun service de garde n'est offert en dehors du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, dans notre région. Comment pouvons-nous demander aux pilotes de chasse qui partent en mission partout...?

Ce n'est qu'un exemple. Il y en a des centaines d'autres dans des bases partout au pays. Comment se fait-il que nous n'offrions pas d'options de garde flexibles afin que les personnes affectées à des postes isolés, loin de leur famille et de leur réseau de soutien, aient accès aux services de garde dont elles ont besoin?

Paul Thompson: J'ai mentionné les investissements importants que fait le ministère de la Défense nationale en collaborant à la conception de services qui répondent...

Laila Goodridge: Oui, ces investissements sont prévus, mais ils ne se sont pas encore concrétisés. Pendant ce temps, des familles doivent aujourd'hui prendre des décisions impossibles. Trois ans se sont écoulés depuis le début du programme, et ce n'est que maintenant que l'on commence à réfléchir à ce point.

Paul Thompson: Pour terminer ma réponse, je dirais que les accords actuels encouragent la création de places qui répondent aux besoins des collectivités. C'est aux provinces d'en décider dans leurs plans d'action. Elles sont encouragées à le faire. Nous serons ravis de voir ces besoins pris en compte dans les plans d'action.

J'aimerais ajouter une dernière observation: à mon avis, un faible taux d'utilisation ne signifie pas forcément une absence de demande dans une collectivité. Cela résulte le plus souvent d'un manque de personnel pour garder des places ouvertes. C'est ce genre de contraintes qui expliquent un faible taux d'utilisation, et non l'absence de demande dans une région.

• (1235)

Laila Goodridge: Vous n'avez pas les données nécessaires pour savoir quelles situations sont dues à un manque de personnel et lesquelles sont attribuables à une absence de besoin. Nous ne les avons pas non plus. Nous nous appuyons sur les données de Statistique Canada. Votre ministère ne recueille rien de tout cela. Il semble y avoir là une énorme lacune.

Le fait est qu'il n'y a pas de place. Nous savons que certains parents sont inscrits sur des centaines de listes d'attente et qu'ils n'arrivent toujours pas à obtenir une place. Il n'y a pas de services de garde flexibles. Je connais des familles qui choisissent d'autres formes de garde simplement parce que la seule garderie disponible dans leur collectivité n'est pas assez flexible pour répondre à leurs besoins et leur permettre de travailler. C'est un énorme problème.

Nous savons qu'il en coûte plus cher de s'occuper de la garde d'enfants ayant des besoins différents ou spéciaux. Que fait-on pour s'assurer que les enfants issus de familles à faible revenu et ayant des besoins spéciaux reçoivent ces services?

Paul Thompson: Ce serait, là aussi, un élément prioritaire à intégrer dans les plans d'action.

Madame Adam, voulez-vous expliquer comment ces besoins sont pris en compte dans les accords?

Catherine Adam: Je veux bien.

Chaque année, aux termes de chaque entente, nous demandons aux provinces de présenter un plan d'action dans lequel elles précisent la somme prévue pour la création de places et leurs priorités pour ce qui est de combler les besoins dans les déserts de services de garde. Ces plans visent à favoriser l'inclusion des familles à faible revenu, car ils permettent de repérer les régions où les besoins sont criants et de déterminer, grâce aux données démographiques et socioéconomiques, les endroits où les provinces voudront encourager, aménager et créer des places. Chaque province fournit ces renseignements dans les plans d'action qu'elle nous présente pour expliquer comment elle prévoit utiliser les fonds au cours de l'année.

Un point très important, que j'ai entendu dans l'ensemble des provinces et territoires, c'est la nécessité de pouvoir répondre aux besoins. Il y a sans aucun doute des défis à relever. La création de places dans les régions rurales peut s'avérer difficile, car bien souvent, les prix y sont plus élevés. C'est aussi le cas dans les grands

centres urbains, notamment en raison des loyers plus élevés pour les garderies.

Les provinces s'efforcent constamment de trouver un équilibre. Les défis que vous avez mentionnés sont bien reconnus. Je dirais que toutes mes discussions avec les provinces et les territoires confirment leur volonté de chercher des moyens d'améliorer la situation.

Le président: Madame Goodridge, avez-vous une dernière observation à faire?

Laila Goodridge: Il est bon d'entendre que vous reconnaissez le problème, mais on dirait que vous ne faites rien de concret pour aider les familles qui sont en difficulté en ce moment. Vous jetez une grande partie du blâme sur les provinces, alors que c'est vous qui avez créé un système, sans établir les indicateurs permettant aux parents de savoir ce qui se passe. Créer un système dépourvu de paramètres d'évaluation — voilà qui constitue, me semble-t-il, une énorme faille.

Pouvez-vous vous engager à faire mieux dans le cadre des futures ententes et dans des domaines où vous empiétez sur la compétence provinciale?

Stephanie Kusie: C'est au gouvernement...

Le président: Silence.

Vous pouvez faire une dernière observation, puis je céderai la parole à notre prochain...

Paul Thompson: Je crois avoir mentionné notre engagement à améliorer la communication des données. Je tiens également à souligner que nous avons déjà quelques indicateurs utiles. En novembre, 125 000 nouvelles places ont été créées, et l'abordabilité est étayée par des données probantes très solides.

Nous acceptons pleinement la responsabilité d'apporter plus de détails et plus de précisions à certains des objectifs généraux du programme; il n'y a aucun doute là-dessus.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame Kusie.

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

J'aimerais profiter de cette tribune pour vous parler d'un projet en cours dans ma région, l'Abitibi-Témiscamingue, plus particulièrement à Val-d'Or.

Le CPE Abinodjic-Miguam, qui signifie la maison des enfants dans la langue anishinabe, a été créé il y a près de 25 ans par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or. Ce CPE n'accueille pas que des enfants autochtones, il accueille aussi des enfants allochtones et immigrants. Il accueille des enfants de toutes les nationalités, mais les éducatrices parlent la langue anishinabe. Elles transmettent cette culture.

Elles organisent d'ailleurs des activités en fonction des six saisons du calendrier anishinabe, soit *nipin*, qui est l'été; *takwagin*, qui est l'automne; *pidjipipon*, qui est le préhiver; *pipon*, qui est l'hiver; *sigon*, qui est le préprintemps; et *minokamin*, qui est le printemps.

Ce projet, c'est l'exemple parfait d'un travail sur la réconciliation et l'amitié entre les nations.

Le Québec finance ce CPE en milieu autochtone. À d'autres endroits, le financement provient des programmes fédéraux dont vous avez parlé tantôt. Il y a alors le risque de ne plus trop savoir à qui s'adresser. Pourtant, de son côté, le Québec agit.

Pourquoi les investissements accordés aux CPE en milieu autochtone ne pourraient-ils pas être transférés à un seul endroit, au Québec, qui aurait la capacité de faire des redditions de comptes et qui travaille déjà avec les Premières Nations et les Inuits?

Étant donné l'efficacité du projet, pourquoi ne pas transférer cet argent directement au Québec?

Avez-vous déjà réfléchi à cela?

• (1240)

Paul Thompson: Merci de la question. Ce programme semble impressionnant.

Je ne connais pas tous les détails quant au financement de tous les programmes, mais je peux dire que nous travaillons en étroite collaboration avec les groupes communautaires pour déterminer leurs priorités.

Par ailleurs, je pourrais explorer un peu plus les liens entre ce projet, les programmes existants et les 60 tables de consultation que j'ai mentionnées. C'est d'ailleurs avec ces dernières que nous sommes en train d'élaborer le nouveau cadre pour ce programme.

Sébastien Lemire: Comme je vous l'ai dit, il y a quelque chose qui me préoccupe. Je vois votre intérêt, et je trouve que votre passion est belle. Par contre, ça crée de la confusion. Les programmes du Québec fonctionnent.

La même logique ne pourrait-elle pas s'appliquer?

Au lieu de multiplier les tables de consultation dans les communautés, ne pourrait-on pas faire confiance au gouvernement du Québec, où un système en lien avec ces gens fonctionne déjà?

Paul Thompson: En ce qui concerne les programmes destinés aux communautés autochtones, il y aura toujours une relation très importante entre le fédéral et ces communautés.

En matière d'obligations et de relations, nous avons conclu des ententes avec les Premières Nations autonomes.

[Traduction]

Il s'agit de Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes.

[Français]

Veillez m'excuser, je ne connais pas tous les termes en français.

Nous entretiendrons toujours ces relations très importantes avec les partenaires autochtones.

Comme je l'ai mentionné, les trois programmes dont dépendent des clients très importants existent depuis longtemps. Il est alors hasardeux de causer des perturbations, qui mettraient à risque l'offre de services.

Nous avons des relations avec ces partenaires, et le fédéral a des obligations en matière d'appui concernant les communautés autochtones.

Sébastien Lemire: Merci de votre honnêteté.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemire.

[Traduction]

Madame Yip, vous avez la parole pendant environ cinq minutes, et vous serez la dernière députée à poser des questions.

Jean Yip: Je vous remercie.

Madame Hogan, quel ordre de gouvernement est chargé de l'attribution des places en garderie?

Karen Hogan: Le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants est réglementé par les provinces et les territoires.

Jean Yip: Par conséquent, ce sont eux qui seraient chargés de l'attribution des places proprement dites.

Karen Hogan: Je n'effectue pas d'audits auprès des provinces et des territoires, mais c'est ce que je crois comprendre, en effet.

Jean Yip: Votre audit a-t-il permis de cerner des pratiques exemplaires parmi les provinces ou les territoires, pratiques qui pourraient accélérer la création de places?

Karen Hogan: Je viens de dire que je ne fais pas d'audits auprès des provinces et des territoires. En fait, mes audits tiennent compte des territoires, mais pas des provinces. Nous envisageons de coordonner nos audits sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour les territoires afin de pouvoir obtenir des éléments de réponse. Malheureusement, je n'ai aucune information à ce sujet. Je ne sais pas si le ministère en a, mais je ne pourrais pas vraiment me prononcer là-dessus. Je suis désolée.

Jean Yip: Ce n'est pas grave.

Monsieur Thompson, avez-vous des observations à faire à ce sujet?

Paul Thompson: Nous maintenons un dialogue constant avec les provinces et les territoires au sujet des défis liés à la création et à l'expansion des services de garde d'enfants. Il y a aussi un conseil consultatif ministériel composé de spécialistes de la garde d'enfants qui nous informe des défis liés à l'exploitation et à l'expansion de ces services sur le terrain. Nous avons diverses sources d'information sur certains de ces défis, d'où la série d'investissements dans des programmes visant à régler certains des enjeux, notamment les questions relatives à la main-d'œuvre. J'ai mentionné certaines de ces mesures. Du soutien aux infrastructures était requis, et nous avons fait des investissements à cette fin.

Essentiellement, ces obstacles ont été cernés grâce au dialogue avec les provinces, et nous nous sommes employés à trouver diverses solutions.

• (1245)

Jean Yip: Est-ce le même groupe de travail ou conseil consultatif que vous avez mentionné plus tôt et qui travaille à l'harmonisation des normes entre les provinces et les territoires?

Paul Thompson: Le conseil consultatif que j'ai mentionné est le... Est-ce que j'avais le bon nom?

Catherine Adam: C'est le Conseil consultatif national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Paul Thompson: Voilà; c'est le bon nom. J'ai des réunions avec le conseil, mais j'ai tendance à en oublier le nom. En fait, nous aurons bientôt une autre réunion.

Il s'agit de conseils sur le système pancanadien. Quant aux conseils plus particuliers sur la création de places, ils proviennent des provinces et des territoires, en fonction de leurs propres besoins.

Jean Yip: Madame Hogan, plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux ont informé le ministère de leur capacité limitée à collecter et à communiquer des données liées à l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour ce qui est des enfants et familles des milieux diversifiés ou vulnérables. Nous examinons diverses options pour surmonter ces limites.

Pourquoi la collecte de données était-elle difficile? Comment les provinces et les territoires peuvent-ils surmonter ces limites?

Karen Hogan: Encore une fois, je ne pense pas être bien placée pour répondre à cette question.

Nous avons essayé d'examiner cette question et de déterminer quel type de données le gouvernement fédéral collectait à cet égard parce que la loi comprend cinq principes directeurs, notamment la prise en compte de l'inclusivité. Selon nous, si l'on veut se doter de cinq principes, il faut se donner les moyens d'obtenir des données pour rendre compte des résultats et réalisations ou des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces principes.

J'espère que nous pourrions donner un aperçu de la situation dans les territoires. Étant donné qu'il s'agissait d'un programme de compétence provinciale, j'ai discuté de la question de la petite enfance avec mes homologues provinciaux. C'est dans le cadre de ce dialogue que la vérificatrice générale de l'Ontario a rédigé son rapport. Une autre province a préparé un rapport, et deux autres provinces feront de même au cours de la prochaine année.

Le but était que les vérificateurs généraux contribuent à soutenir un dialogue dans une perspective nationale. Il est à espérer que d'autres provinces pourront donner un aperçu des mesures prises pour améliorer la collecte et la communication des données ainsi que leur interaction avec le gouvernement fédéral dans le cadre de ce programme.

Jean Yip: Ma dernière question, qui s'adresse à vous deux, porte sur le risque qui a été cerné par rapport à la viabilité financière du programme au-delà de 2026. Pouvez-vous nous en dire plus et, peut-être, nous donner quelques conseils à ce sujet?

Karen Hogan: Je peux commencer, puis laisser la parole au sous-ministre Thompson.

Les provinces ont exprimé des préoccupations concernant la viabilité financière. Il est évident, lorsque l'on consulte le rapport de la

vérificatrice générale de l'Ontario, que plusieurs parties participent au financement des services de garde: les familles, le gouvernement provincial, les municipalités, possiblement, et le gouvernement fédéral. La viabilité financière du programme pourrait évidemment être menacée si le financement de l'un de ces acteurs n'était plus garanti à l'avenir, car le fardeau du financement reposerait alors sur les autres.

C'est une bonne question à laquelle il faut réfléchir. Quel est le financement nécessaire? Quelle est la durée du financement? Quelles seront les conditions liées à ce financement?

Il s'agit d'un programme essentiel. Il est donc important de discuter de ces questions pour l'avenir.

Jean Yip: Allez-y, monsieur Thompson.

Paul Thompson: La question de la viabilité financière se posera certainement à l'avenir. Cela dit, je pense que le gouvernement a manifesté son engagement continu.

Comme Mme Adam l'a indiqué plus tôt, il y a un engagement législatif pour le maintien de ce programme ainsi que du financement récent pour de nouvelles ententes quinquennales. Il y a donc un engagement concret. Nous devons toutefois travailler avec les provinces pour trouver une façon de rassurer les parents quant à la pérennité du financement, à savoir les frais payés par les parents et la contribution provinciale et fédérale.

Je suis très ravi de la signature des ententes, car cela nous place en bonne posture pour maintenir le programme au cours des cinq prochaines années.

Le président: Merci.

Je remercie les témoins de leurs témoignages et de leur participation à notre étude du Rapport sur le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants — Rapports d'automne 2025 de la vérificatrice générale du Canada.

Nous nous reverrons ici mardi prochain pour reprendre l'étude sur les contrats de services professionnels.

Merci beaucoup. Bonne fin de semaine.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>